



Assemblée générale

Distr. générale
17 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 27 Aide humanitaire

Programme 23 Aide humanitaire

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Avant-propos | 3 |
| Orientations générales. | 4 |
| A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***. | 9 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****. | 28 |
| Annexes | |
| I. Organigramme et répartition des postes pour 2020 | 46 |
| II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents. | 47 |

* Troisième nouveau tirage pour raisons techniques (18 juin 2019).

** [A/74/50](#).

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





Avant-propos

En 2019, près de 132 millions de personnes auront besoin d'aide et de protection humanitaires, la majorité en raison de conflits. La plupart des crises humanitaires sont en effet alimentées par des conflits prolongés et sont aggravées par le sous-développement, la fragilité des institutions et la dégradation de l'environnement imputable aux changements climatiques.

Ces dernières années, des progrès ont été accomplis par les intervenantes et intervenants humanitaires au niveau local et international, grâce à qui les organisations humanitaires sont en mesure d'apporter une aide à des dizaines de millions de personnes vulnérables chaque année et de sauver ainsi des millions de vies. Aujourd'hui, l'action humanitaire internationale est mieux coordonnée, se fonde sur des évaluations plus complètes et plus précises des besoins et s'appuie sur les progrès technologiques et sur de nouveaux outils et services qui ont permis d'améliorer la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités. Les interventions humanitaires font une place de plus en plus importante à l'alerte rapide et à l'action précoce, et les enseignements tirés de l'expérience sont plus systématiquement mis à profit.

En 2018, face à des besoins humanitaires plus importants que jamais, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a contribué à mobiliser plus de 15 milliards de dollars sur les 25 milliards nécessaires, ce qui constitue le financement le plus important jamais obtenu, comme indiqué dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale de 2018.

Toutefois, l'aide humanitaire ne saurait remplacer les solutions politiques et les stratégies de développement à long terme dont les populations touchées par des crises ont si désespérément besoin. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de faire appel à la volonté, aux compétences et à la créativité de la communauté internationale pour mettre fin à ces crises et promouvoir le développement en vue de renforcer la résilience des populations face aux catastrophes qui ne peuvent être évitées.

En 2020, la mise en œuvre du projet de réforme de l'ONU porté par le Secrétaire général constituera une occasion unique de continuer d'accroître l'efficacité de l'Organisation afin de la rendre plus apte encore à contribuer à l'élimination de certaines des causes profondes des crises humanitaires.

Enfin, compte tenu des crises prolongées et complexes que nous connaissons aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous contenter de satisfaire les besoins humanitaires. Il nous faut également atténuer les effets des catastrophes et combler les besoins moyennant une collaboration accrue avec les partenaires de développement. Il s'agit là d'une occasion exceptionnelle de soulager les souffrances de l'humanité.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires
et Coordonnateur des secours d'urgence
(Signé) Mark **Lowcock**

Orientations générales

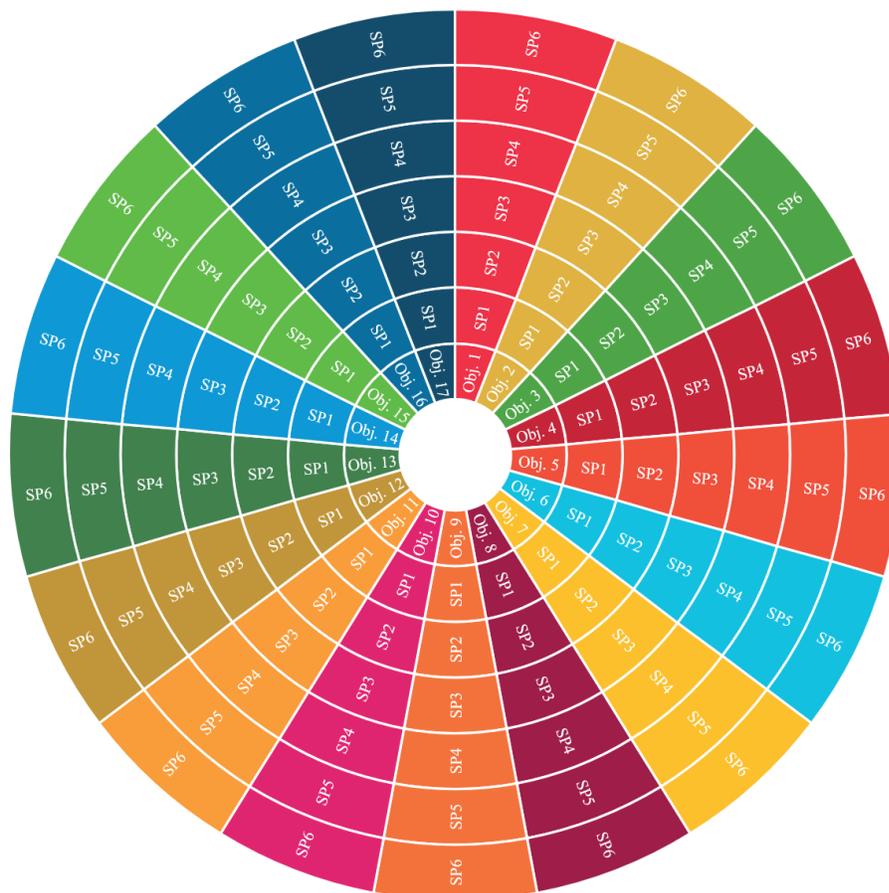
Mandat et considérations générales

- 27.1 La mission du Bureau de la coordination des affaires humanitaires consiste, d'une part, à faire en sorte qu'en cas de catastrophe et de situation d'urgence, la communauté internationale engage à temps une intervention cohérente, concertée et fondée sur des principes et, d'autre part, à faciliter la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement durable.
- 27.2 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 46/182, dans laquelle l'Assemblée a énoncé les principes directeurs de l'action humanitaire et réaffirmé les décisions et résolutions qu'elle-même et le Conseil économique et social avaient précédemment adoptées au sujet de l'aide humanitaire et du rôle de direction que jouait le Secrétaire général s'agissant d'assurer une meilleure préparation, ainsi qu'une intervention coordonnée, rapide et cohérente en cas de catastrophe naturelle ou autre situation d'urgence. À cet égard, la résolution 46/182 a également défini le rôle du Coordonnateur des secours d'urgence, qui est de diriger, coordonner et faciliter l'aide humanitaire, en collaboration avec le Secrétaire général et le Comité permanent interorganisations pour la reconstruction et le relèvement des zones sinistrées par suite de guerres ou de catastrophes. Ces 25 dernières années, ce mandat a été renouvelé et consolidé dans des textes normatifs s'inscrivant dans le prolongement de la résolution susmentionnée.
- 27.3 Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes est chargé de centraliser, au sein du système des Nations Unies, la coordination de l'action visant à réduire les risques de catastrophe et de mettre en synergie les activités menées à ce titre par le système des Nations Unies et les organisations régionales, d'une part, et les activités dans les domaines socioéconomique et humanitaire d'autre part. Il met en œuvre une démarche fondée sur les données et axée sur les besoins des populations pour aider les gouvernements et les parties prenantes à recenser et à signaler les risques de catastrophe actuels et nouveaux.
- 27.4 Le mandat du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes découle des priorités arrêtées dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 56/195, ainsi que dans la Déclaration de Sendai et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Aujourd'hui, 1 personne sur 60 dans le monde est touchée par une crise et a besoin d'une aide humanitaire urgente. En outre, les catastrophes naturelles et les conséquences des changements climatiques, qui touchent en moyenne 350 millions de personnes chaque année, continuent de créer de nouveaux besoins. S'il est vrai que des progrès ont été accomplis pour ce qui est d'anticiper les catastrophes et de s'y préparer et que les organisations humanitaires parviennent à sauver de plus en plus de vies, de nombreux besoins demeurent encore insatisfaits.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 27.5 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 27.I illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 27.1
Aide humanitaire : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



27.6 Les objectifs des sous-programmes sont également liés à d'autres initiatives et grands textes mondiaux, tels que l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Contexte actuel

27.7 En 2018, les organisations humanitaires ont été en mesure de sauver un plus grand nombre de vies et de soulager plus efficacement les souffrances des populations et le financement de l'action humanitaire a battu tous les records au niveau mondial. Malgré ces progrès notables, les besoins humanitaires demeurent importants et augmentent plus rapidement que les financements disponibles. Les crises touchent des populations plus nombreuses pour de plus longues périodes et le nombre de personnes ciblées par les plans de réponse humanitaire mis en œuvre sous l'égide des Nations Unies a été porté de 77 millions en 2014 à 101 millions en 2018.

27.8 Les sommes investies dans l'action visant à réduire les risques de catastrophe ont permis de réduire le nombre de décès. Dans le même temps néanmoins, les changements climatiques et divers autres facteurs de risque ont provoqué chaque année une augmentation des pertes humaines et économiques. Entre 1998 et 2017, les catastrophes climatiques et géophysiques ont entraîné la mort de 1,3 million de personnes. Du fait de ces mêmes catastrophes, 4,4 milliards de personnes ont été blessées, ont perdu leur logement, ont été déplacées ou ont eu besoin d'une assistance d'urgence. Au cours de la même période, les pays touchés par des catastrophes ont fait état de pertes économiques directes estimées à 2 908 milliards de dollars, dont 2 245 milliards (77 % du total) étaient imputables

à des catastrophes climatiques. Et ces pertes ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Le coût réel pour l'économie mondiale est faramineux – 520 milliards de dollars par an selon la Banque mondiale, qui indique également que 26 millions de personnes s'empêchent chaque année dans la pauvreté en raison de ces catastrophes.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 27.9 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires entend contribuer de façon plus efficace et efficiente aux résultats escomptés pour 2020 grâce à un dispositif de prestation de services plus performant et axé sur le terrain. Dans le cadre de son action visant à s'acquitter plus efficacement de son mandat, le Bureau a optimisé sa structure hiérarchique afin de la rendre plus transparente et de faire en sorte que le principe de responsabilité soit mieux appliqué, a rationalisé ses procédures de gestion et a gagné en efficacité opérationnelle en décentralisant ses services administratifs et en déléguant la prise de décision.
- 27.10 Les organismes humanitaires sont plus efficaces et plus performants que jamais, la capacité de recenser les besoins et les vulnérabilités propres aux différents groupes s'est améliorée et les plans d'intervention humanitaire sont désormais plus inclusifs, plus exhaustifs, plus innovants et mieux hiérarchisés selon les priorités. En dépit de ces avancées, les besoins ne cessent de croître et les réponses apportées se révèlent de plus en plus insuffisantes. La plupart des besoins étant liés à des crises de longue durée, le Bureau collaborera avec ses partenaires afin d'atténuer les chocs avant que ces crises ne se transforment en urgence d'ordre humanitaire. Dans un monde en pleine mutation et un secteur en constante évolution, il importe de pouvoir s'appuyer sur des partenariats solides et fondés sur la confiance et le respect mutuels. Pour contribuer à la concrétisation de l'engagement pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne pas faire de laissés-pour-compte, le Bureau veillera à ce que les organismes humanitaires et le système des Nations Unies pour le développement collaborent davantage afin d'alléger les souffrances et de pourvoir aux besoins – conformément à leurs mandats respectifs – et continuera à promouvoir la cohérence des activités menées par les intervenants humanitaires, les acteurs du développement et celles et ceux qui œuvrent en faveur de la paix.
- 27.11 Dans le cadre de ses activités, le Bureau s'emploie à faire en sorte qu'en cas de catastrophe et de situation d'urgence complexe, les interventions humanitaires menées par la communauté internationale soient cohérentes, coordonnées, rapides et fondées sur des principes. Les crises humanitaires peuvent entraver le développement ou réduire à néant les progrès accomplis au fil des décennies. L'action humanitaire et la préparation peuvent permettre d'atténuer les conséquences de ces crises, en particulier pour les personnes les plus vulnérables et les plus défavorisées, et contribuer ainsi à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable. L'aide humanitaire est fournie de façon à faciliter le relèvement et le développement durable à long terme, en étroite collaboration avec les acteurs du développement et conformément aux mandats de chacun. Le but est de veiller à ce que cette aide contribue à la réalisation des objectifs de développement durable et favorise le développement à plus long terme, dans le plein respect de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et des principes humanitaires, compte étant tenu du fait que le Bureau ne mène pas d'activités opérationnelles de développement.
- 27.12 La réduction des risques de catastrophe a pour double effet d'atténuer la vulnérabilité des populations face aux aléas, ce qui contribue à la préservation des acquis du développement, et de favoriser un développement tenant compte des risques afin de permettre aux États Membres d'atteindre les objectifs de développement durable en sortant du cycle d'une approche « réactive » face aux catastrophes (catastrophe-réponse-répétition) en misant de façon plus importante sur les investissements dans la réduction des risques et la résilience. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes s'emploiera à réduire nettement les pertes et les risques liés aux catastrophes en prévenant l'apparition de nouveaux risques, en réduisant les risques existants et en renforçant la résilience grâce à la gestion des risques de catastrophes multiples. Les risques doivent désormais être pris en compte dans le cadre de l'action humanitaire et des activités de

développement. La réduction des risques et le renforcement de la résilience permettent de faire le lien entre les mandats et les activités des intervenants humanitaires et ceux des acteurs du développement durable. La réduction des risques de catastrophe se trouve donc au cœur des efforts visant à faire en sorte que l'Organisation fonctionne de façon collaborative, efficace et efficiente. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes continuera de veiller à la cohérence générale des politiques en collaborant avec les États Membres, en contribuant aux processus intergouvernementaux pertinents, en établissant des mécanismes de coordination aux niveaux régional et national et en aidant ceux-ci à accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai et la réalisation des objectifs de développement durable connexes, en renforçant les capacités de ses interlocuteurs et interlocutrices et en tirant parti de nouveaux partenariats et de nouveaux modèles de financement pour mobiliser davantage de fonds à l'appui de la réduction des risques de catastrophe et des investissements tenant compte des risques.

- 27.13 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 ;
- a) Les besoins humanitaires et les besoins de financement demeurent élevés en 2020 ;
 - b) La plupart des besoins humanitaires continuent d'être le résultat de crises prolongées, qui sont le produit des interactions entre les risques naturels, les conflits armés et la vulnérabilité humaine et qui exigent des interventions complexes et plus rapides ainsi qu'une collaboration plus étroite entre les organismes humanitaires et les acteurs du développement.
- 27.14 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. À cet égard, il s'attachera à mettre en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant qu'élément central de l'action visant à renforcer et à accélérer la prise en compte de ces questions. Le Bureau veille à ce qu'il soit pleinement tenu compte des questions de genre dans ses activités en s'appuyant sur ses propres politiques et outils ainsi que sur des ressources interinstitutions tels que la politique du Comité permanent interorganisations relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire, le Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire publié par le Comité ainsi que son repère concernant l'égalité des sexes au regard de l'âge, et les conseillers déployés ou inscrits sur la liste de réserve par le Comité dans le cadre du projet intitulé « Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes ».
- 27.15 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau continuera de collaborer avec les autorités nationales et locales, les populations touchées, les partenaires du Comité et de nombreuses autres parties prenantes, notamment les organisations régionales spécialisées dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, d'autres organisations régionales et sous-régionales, le secteur privé, les premiers intervenants et les milieux universitaires.
- 27.16 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau, par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations et de ses organes subsidiaires, continuera de coordonner l'élaboration des orientations destinées au système d'intervention humanitaire. Il pilotera des entités d'envergure mondiale, telles que l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ou le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, afin de conjuguer les ressources et de faciliter les interventions communes en cas de catastrophe naturelle ou anthropique. Le Bureau travaille en coordination avec le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les autres organismes compétents et sollicite leurs suggestions avant les réunions d'information du Groupe d'experts informel du Conseil de sécurité sur la protection des civils, notamment lorsqu'il s'agit de proroger le mandat de missions politiques ou de missions de maintien de la paix. En ce qui concerne la capacité d'adaptation, la sélection des responsables de l'action humanitaire et le perfectionnement de leurs capacités, le Bureau collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des activités de développement. Au niveau des pays, il guide les activités des

organismes des Nations Unies tels que le Programme alimentaire mondial, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire, pour s'assurer que les stratégies d'intervention sont cohérentes à l'échelle du système et réduire autant que possible les chevauchements.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Sous-programme 1 Analyse des politiques

1. Objectif

27.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

27.18 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Intensifier la lutte contre l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits

En 2018, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a coordonné l'établissement du rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé, dans lequel celui-ci a noté qu'après avoir reculé pendant plus de deux décennies, la faim dans le monde gagnait de nouveau du terrain et que son retour était principalement imputé aux conflits. Le risque de famine et d'insécurité alimentaire grave concerne un nombre relativement restreint de pays touchés par des conflits graves, prolongés et de grande ampleur. Près des deux tiers des populations souffrant de la faim dans le monde vivent dans des pays en proie à un conflit. Environ 500 millions de personnes sous-alimentées et quelque 80 % des 155 millions d'enfants qui souffrent d'un retard de croissance vivent dans des pays touchés par un conflit. Dans son rapport, le Secrétaire général a exposé en détail les mesures prises en 2017 par l'Organisation, les intervenants humanitaires et les acteurs du développement pour faire face à la famine dans certaines zones de l'État de l'Unité (Soudan du Sud) et au risque de famine dans le nord-est du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen. Il a décrit les causes de la grave insécurité alimentaire sévissant dans le monde, appelé au respect du droit international humanitaire et demandé que des investissements plus importants soient réalisés en faveur de l'agriculture et des moyens de subsistance afin de remédier à certaines de ces causes.



Jeune enfant dans un service de prise en charge de la malnutrition à Mokha (Yémen). Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires/Giles Clarke

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à l'établissement d'un lien explicite entre les conflits armés et l'insécurité alimentaire. Dans la pratique, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2417 \(2018\)](#), qui a marqué une étape importante dans la lutte contre l'insécurité alimentaire au niveau international.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 27.19 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir faire en sorte que les membres du Comité permanent interorganisations et les autres partenaires fondent leurs décisions sur l'analyse des politiques humanitaires et le dialogue (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de priorités relatives aux politiques humanitaires figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination qui sont examinées par les États Membres au cours des délibérations que tiennent chaque année le Conseil économique et social et l'Assemblée générale sur les résolutions relatives à l'action humanitaire. À l'occasion du débat que le Conseil économique et social a consacré aux affaires humanitaires en 2018, trois tables rondes de haut niveau ont été organisées sur les thèmes suivants ; a) « Faire face aux défis, risques et impact des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques sur les plus vulnérables » ; b) « Réduction de l'impact des conflits armés sur les enfants – renforcement des interventions pour répondre aux besoins des enfants » ; c) « Renforcer les capacités locales pour réaliser des résultats durables et renforcer la résilience locale – contribution de l'action humanitaire ». En outre, en 2018, la Vice-Présidence du Conseil économique et social a présenté le rapport du Secrétaire général aux États Membres. Ont été soumises à délibérations plusieurs résolutions portant sur des questions examinées dans le rapport, notamment la protection de l'enfance, la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la violence fondée sur le genre et les catastrophes naturelles.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Collaboration accrue entre les partenaires humanitaires et les partenaires de développement au niveau des pays

En 2018, le Bureau a contribué à renforcer le lien entre l'aide humanitaire et l'aide au développement au niveau mondial. Lors d'un atelier organisé conjointement avec la Banque mondiale, auquel ont participé le PNUD et l'Organisation de coopération et de développement économiques, les donateurs des secteurs du développement et de l'aide humanitaire se sont réunis pour examiner la façon dont les bailleurs de fonds pourraient contribuer au financement de stratégies communes visant à réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité et à accroître la résilience des personnes touchées par des crises, et à la traduction de telles stratégies en termes opérationnels. Des directives sur la mise en œuvre des stratégies arrêtées conjointement par les partenaires humanitaires et les partenaires de développement ont été élaborées en 2018, et des stratégies communes ont été mises à l'essai au Burkina Faso, au Tchad et en Mauritanie.

Une réponse adaptée à la situation

Toutefois, il convient de noter qu'un nombre croissant de personnes sont touchées par des crises prolongées et qu'il importe, pour répondre durablement à leurs besoins, d'assurer la continuité de l'aide en mettant en œuvre des actions humanitaires à court terme et des programmes de développement à moyen et long terme. Pour y parvenir, une collaboration plus étroite, plus systématique et à plus large échelle s'impose entre les intervenants humanitaires et les acteurs du développement, par exemple au moyen d'une planification conjointe donnant lieu à des stratégies arrêtées d'un commun accord, de façon à satisfaire les besoins à court terme tout en réduisant la vulnérabilité et en renforçant la résilience à long terme.

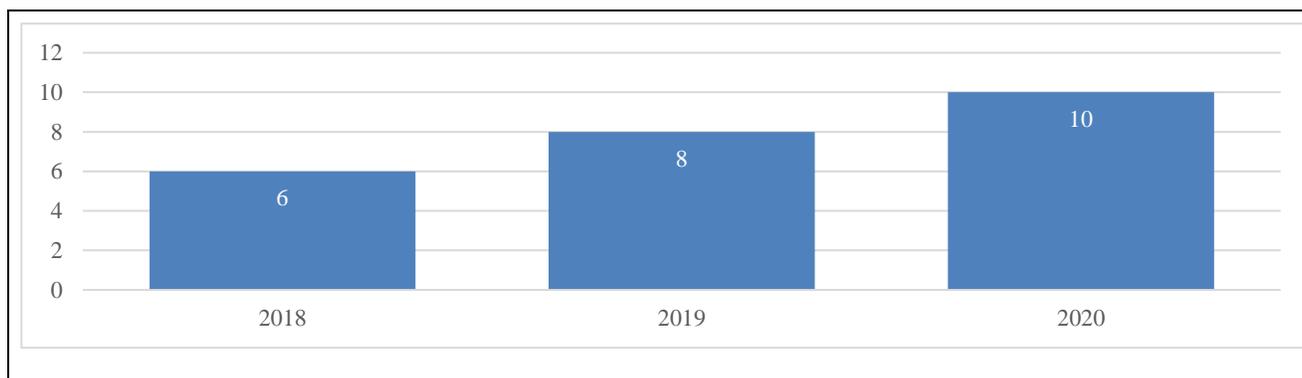
En réponse, en 2020, le Bureau entend intensifier ses efforts à l'appui d'une planification conjointe et de stratégies communes au niveau des pays.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir une collaboration accrue entre les intervenants humanitaires et les acteurs du développement, sur la base des enseignements tirés de l'expérience acquise dans divers pays. Concrètement, si le résultat est atteint, la planification conjointe aboutira à l'établissement de stratégies arrêtées d'un commun accord dans 10 pays, comme le montre la figure ci-après. Ces efforts concertés devraient, chaque fois que possible, permettre de renforcer les capacités existantes aux niveaux national et local et de faire le lien avec les stratégies nationales et régionales.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats ; nombre de pays dans lesquels les intervenants humanitaires et les acteurs du développement ont défini des stratégies communes



27.20 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

27.21 On trouvera dans le tableau ci-après les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.1

Sous-programme 1 ; produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

| | <i>2018 Produits prévus</i> | <i>2018 Produits livrés</i> | <i>2019 Produits prévus</i> | <i>2020 Produits prévus</i> |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Produits quantifiés | | | | |
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 6 | 6 | 6 | 6 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) | 2 | 2 | 2 | 2 |



Sous-programme 2 Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

1. Objectif

27.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides afin d'atténuer les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

27.23 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Coordination internationale de l'intervention humanitaire au Yémen

L'une des plus grandes réussites du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en 2018 a été la coordination du plan de réponse humanitaire visant à répondre à la crise humanitaire la plus grave d'aujourd'hui, celle qui sévit au Yémen. Conséquence de près de quatre années de conflit, du déclin économique et de l'effondrement des institutions, plus de 24 millions de personnes, dont 3,3 millions de personnes déplacées, ont besoin d'une aide humanitaire. Plus de 20 millions de Yéménites, soit deux tiers de la population, sont aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire. Dans le même temps, le Yémen est toujours aux prises avec une épidémie massive de choléra, responsable de l'augmentation du nombre de personnes souffrant de malnutrition et de l'aggravation d'autres problèmes. Le plan de réponse humanitaire 2018 pour le Yémen nécessitait de collecter 2,96 milliards de dollars pour apporter une assistance humanitaire vitale et protéger la population dans tout le pays.



Allocution à la presse du Secrétaire général Antonio Guterres lors de la Manifestation de haut niveau pour les annonces de contributions relatives à la crise humanitaire au Yémen

Source : Organisation des Nations Unies/Jean-Marc Ferré

Le 3 avril 2018, en partenariat avec les gouvernements suédois et suisse, le Bureau a organisé à Genève une Manifestation de haut niveau pour les annonces de contributions relatives à la crise humanitaire au Yémen en vue de répondre aux besoins humanitaires énoncés dans le plan. Celle-ci a permis de mobiliser des ressources et d'inciter les parties prenantes présentes à faire preuve de volonté politique et à s'engager sur le plan humanitaire. La Manifestation a réuni plus de 350 participants, dont des représentants de 64 États Membres, d'organisations régionales, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales internationales et yéménites et de la Commission européenne. Des contributions s'élevant au total à 2,01 milliards de dollars ont été annoncées en faveur de l'action humanitaire dans le pays, ce qui représente 85,3 % des besoins et place cette action au deuxième rang des interventions humanitaires dirigées par l'ONU ayant reçu le plus de financements en 2018.

Des résultats concrets

Concrètement, ces activités ont permis de mener une action humanitaire internationale coordonnée et bien ciblée en faveur du Yémen. Dans la pratique, 254 partenaires humanitaires se sont accordés sur les priorités et ont arrêté une stratégie cohérente pour répondre aux besoins de 13 millions de personnes.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 27.24 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'utilisation rapide et coordonnée du Fonds central pour les interventions d'urgence dans les pays faisant face à une situation d'urgence nouvelle ou prolongée (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement atteint, ainsi que l'atteste le fait que le taux de projets présentés au titre du guichet interventions d'urgence ayant reçu l'approbation du Coordonnateur des secours d'urgence dans un délai de trois jours suivant leur présentation a été porté de 69 % en 2016-2017 à 83 % en 2018, davantage de directives et de conseils ayant été fournis aux organismes demandeurs avant et pendant la procédure d'examen de leur demande.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Renforcer le recours au financement humanitaire à l'appui d'une action rapide

En 2018, malgré les améliorations apportées au système d'action humanitaire pour le rendre plus efficace, l'augmentation des besoins a été telle qu'il a été difficile de fournir une aide humanitaire qui réponde aux besoins des populations touchées. Les crises humanitaires sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus longues. La majorité des personnes ciblées par les interventions (près de 60 %) reçoivent une assistance pendant au moins cinq ans. Depuis 2015, les demandes d'assistance visant à répondre à des crises d'une durée d'au moins cinq ans ont fortement augmenté. Aujourd'hui, la plupart des fonds reçus et demandés (80 %) le sont pour faire face à de telles crises. Ces tendances montrent qu'il importe que les intervenants humanitaires et les acteurs du développement collaborent plus étroitement en vue de réduire la vulnérabilité à long terme. Face à des besoins croissants, les appels humanitaires se font de plus en plus nombreux. Selon l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale de 2019 – évaluation factuelle et exhaustive des besoins humanitaires mondiaux dont l'autorité et la fiabilité ne sont plus à démontrer –, il faudra au total 21,9 milliards de dollars en 2019 pour répondre aux besoins de 131,7 millions de personnes.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté tenait au fossé persistant qui séparait les ressources financières nécessaires pour répondre à des besoins humanitaires croissants des ressources effectivement disponibles ; le Bureau devait donc réfléchir à de nouveaux moyens de maximiser les retombées du financement de l'action humanitaire.

En réponse, en 2020, le Bureau s'emploiera à mieux planifier les éventuelles situations d'urgence en ayant davantage recours aux fonds de réserve afin de fournir des ressources essentielles le plus tôt possible, avant que la crise ne s'aggrave, ne fasse davantage de victimes et ne provoque davantage de souffrances. De nombreuses catastrophes et situations d'urgence complexes sont prévisibles, et font suite à de multiples signaux d'alerte s'étendant parfois sur plusieurs mois, comme cela a été le cas pour les phénomènes El Niño/La Niña. Les régions sujettes à la sécheresse et souffrant d'insécurité alimentaire chronique sont un autre exemple de situations pour lesquelles il est possible d'agir rapidement au moyen d'un financement prévisible. Le Bureau a également agi rapidement pour endiguer des crises humanitaires dans d'autres contextes. À titre d'exemple, face à l'épidémie de l'Ebola en République démocratique du Congo, le Fonds central pour les interventions d'urgence a été utilisé en vue de renforcer les systèmes en place dans les pays voisins et d'éviter ainsi la propagation de l'urgence humanitaire.

En 2020, le Bureau mettra son expérience de l'utilisation du Fonds central pour les interventions d'urgence au service d'une action rapide. Par exemple, au Sahel, en mai 2018, dès les premières prévisions de sécheresse et les prémices d'une crise alimentaire, le Fonds a alloué 30 millions de dollars aux organismes humanitaires afin qu'ils puissent intervenir rapidement au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Tchad. Le fait de lier ce type de

financement à des événements déclencheurs et à des plans de mise en œuvre préétablis peut largement contribuer à améliorer la conception et les résultats des programmes, à réduire les délais et les coûts d'intervention et à atténuer les souffrances.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir mettre à la disposition des partenaires humanitaires des fonds de réserve en fonction des prévisions et des évaluations des risques afin d'atténuer les conséquences humanitaires d'une crise. Concrètement, si le résultat est atteint, le Fonds central pour les interventions d'urgence se dotera d'une stratégie d'action rapide formalisée.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

| 2018 | 2019 | 2020 |
|---|--|--|
| Fonds central pour les interventions d'urgence ; mise à l'essai d'une stratégie d'action rapide | Fonds central pour les interventions d'urgence ; multiplication des activités pilotes et définition des bases méthodologiques en vue d'une stratégie d'action rapide | Fonds central pour les interventions d'urgence ; formalisation de la stratégie d'action rapide |

- 27.25 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 27.26 On trouvera dans le tableau ci-après les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.2

Sous-programme 2 ; produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

| | <i>2018 Produits prévus</i> | <i>2018 Produits livrés</i> | <i>2019 Produits prévus</i> | <i>2020 Produits prévus</i> |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Produits quantifiés | | | | |
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 1 | 13 | 1 | 1 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Produits non quantifiés | | | | |
| C. Activités de fond | | | | |
| Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause | | | | |
| Missions d'aide humanitaire | | | | |
| Bases de données et supports numériques | | | | |
| D. Activités de communication | | | | |
| Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information | | | | |
| E. Activités d'appui | | | | |
| Administration | | | | |

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écart observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 27.27 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique principalement par le fait que 12 rapports du Secrétaire général ont dû être établis en application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#) et [2401 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité concernant la situation en République arabe syrienne.



Sous-programme 3 Réduction des risques de catastrophe naturelle

1. Objectif

27.28 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et de réduire les risques de catastrophe naturelle et la vulnérabilité face à ces événements et d'en atténuer les effets.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

27.29 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Le système de suivi du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe prend de l'élan

En mars 2018, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a mis en service le système de suivi du Cadre de Sendai, un outil mondial en ligne permettant de suivre la mise en œuvre du Cadre. Ce suivi repose sur un double dispositif de communication de l'information ; d'une part, les pays peuvent rendre compte des progrès accomplis, non seulement dans la réalisation des sept objectifs mondiaux définis dans le Cadre de Sendai, mais également dans le suivi des 11 indicateurs associés aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 11 et 13. D'autre part, le suivi eu égard aux cibles et indicateurs connexes du Cadre permet également aux pays d'obtenir les informations dont ils ont besoin pour suivre les effets des changements climatiques et les mesures d'adaptation. Pour la première fois, la communauté internationale pourra systématiquement mesurer les progrès accomplis au niveau mondial en matière de réduction des risques de catastrophe et les mettre en rapport avec les avancées en matière de développement durable, le Bureau faisant office de principal facilitateur et de centre d'informations.



Au lendemain du passage du typhon Ketsana (Ondoy) aux Philippines. Source : Banque asiatique de développement

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à doter les États et les experts de davantage de moyens leur permettant de collecter et de transmettre des données sur les indicateurs du Cadre de Sendai, afin que les États Membres et la communauté mondiale puissent suivre les progrès, être mieux informés et prendre des décisions fondées sur des faits en vue de prévenir de nouveaux risques, de réduire les risques existants et d'améliorer la résilience des communautés et des pays, tout en faisant en sorte que ceux qui créent de tels risques rendent des comptes – une autre clef de voûte du Cadre de Sendai.

Dans la pratique, à la fin de 2018, 87 pays avaient utilisé le système de suivi pour communiquer des informations. En mars 2018, des experts et des représentants des gouvernements arménien, azerbaïdjanais, kazakh, kirghize,

tadjik et ouzbek ont suivi, aux côtés de responsables d'organisations internationales, une formation sur l'utilisation du système de suivi. Johannes Stenbaek Madsen, représentant du Service européen pour l'action extérieure de la délégation européenne à Astana, a déclaré à cette occasion que cet atelier l'avait convaincu que le système de suivi permettrait à l'ensemble des partenaires de développement concernés de mieux gérer la préparation aux catastrophes. Il a ajouté que cet outil marquait selon lui un véritable changement de paradigme, étant donné que l'accent serait désormais mis sur la mesure du coût humain et financier du manque de préparation aux catastrophes.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 27.30 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir renforcer les moyens dont les pays disposent pour réduire les risques de catastrophe et mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ainsi que leur détermination à cet égard (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme l'atteste l'augmentation du nombre de pays ayant adopté des cadres, des politiques et des programmes nationaux de développement pour mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe et du nombre de pays ayant fait état de progrès dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Faire preuve de cohérence et d'ouverture et s'appuyer sur les partenariats pour l'élaboration des stratégies de réduction des risques de catastrophe

En 2018, des phénomènes dévastateurs ont encore fait de nombreuses victimes et détruit des communautés entières. À chaque fois qu'elles surviennent, ces catastrophes illustrent à quel point les progrès accomplis dans la réduction des risques de catastrophe demeurent insuffisants. Kawsu Barrow, point focal de l'Agence gambienne de gestion des catastrophes pour le système de suivi du Cadre de Sendai, constate qu'alors que le monde entier mobilise des ressources financières et humaines considérables pour atteindre les objectifs de développement durable, l'attention accordée à la réduction des risques de catastrophe est réduite, voire inexistante. Selon lui, pour alléger le fardeau qui pèse sur les économies concernées, il faudrait que la réduction des risques de catastrophe soit considérée comme une priorité absolue dans les programmes de développement.

En 2018, en collaboration avec ses partenaires, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a appuyé et conseillé des pays pour que le nombre de ceux dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe augmente nettement d'ici à 2020, comme le prévoit l'objectif e) du Cadre de Sendai, dont la réalisation est un préalable à celle des six autres objectifs du Cadre d'ici à 2030.

Une réponse adaptée à la situation

Une analyse des progrès accomplis à cet égard a permis de montrer que c'était la qualité de ces stratégies qui posait problème. Le Bureau a recensé les points sur lesquels il convenait de se pencher pour améliorer l'efficacité de celles-ci, à savoir ; a) améliorer la cohérence eu égard aux plans nationaux d'adaptation, en tenant compte des risques dus aux changements climatiques ; b) veiller à ce que les stratégies tiennent compte de tous et soient élaborées avec le concours de l'ensemble de la société, l'accent étant mis sur la participation et le rôle moteur des femmes, des jeunes et des personnes handicapées ; c) s'assurer que les stratégies remplissent les 10 principaux critères recommandés ; d) veiller à ce que l'ensemble des pouvoirs publics ait participé et approuvé l'élaboration de ces stratégies de manière à favoriser une cohérence interministérielle et interdépartementale et des allocations budgétaires adaptées.

En réponse, en 2020, le Bureau mettra l'accent sur le développement des capacités ainsi que sur la diffusion et le lancement des directives intitulées « Words into Action », destinées à appuyer l'élaboration de stratégies nationales et locales efficaces en matière de réduction des risques de catastrophe, et fournira un appui technique aux niveaux local, national et régional. Il continuera également de favoriser la cohérence des stratégies de réduction des risques de catastrophe et des plans nationaux d'adaptation. En outre, en coordination avec ses partenaires mondiaux, le Bureau intensifiera ses efforts en vue d'aider les administrations locales à élaborer des stratégies de réduction des

risques de catastrophe qui soient harmonisées avec les stratégies nationales et fondées sur les orientations et les outils conçus à cet effet.

Le Bureau favorisera la transmission horizontale du savoir, la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques ainsi que la coopération entre les pays, les villes, les autorités locales et les différentes parties prenantes. Il produira également des analyses sur la manière d'intégrer la prévention des déplacements liés aux catastrophes dans les stratégies et activités de réduction des risques de catastrophe. En 2018, rien qu'en Asie, plus de 18 millions de personnes ont été déplacées en raison d'aléas climatiques et de catastrophes. Il est probable que ce chiffre augmentera, en particulier compte tenu des changements climatiques. Enfin, le Bureau aidera les États à mettre en place des stratégies visant à réduire les effets des catastrophes sur les plus pauvres et les plus vulnérables, ainsi que sur les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. Pour y parvenir, il s'emploiera à renforcer leurs capacités, à les faire participer à des estimations des risques et à des activités de réduction des risques de catastrophe et à élaborer des programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes qui soient adaptés à leurs besoins, en particulier dans les domaines de l'alerte rapide et de la communication relative aux risques.

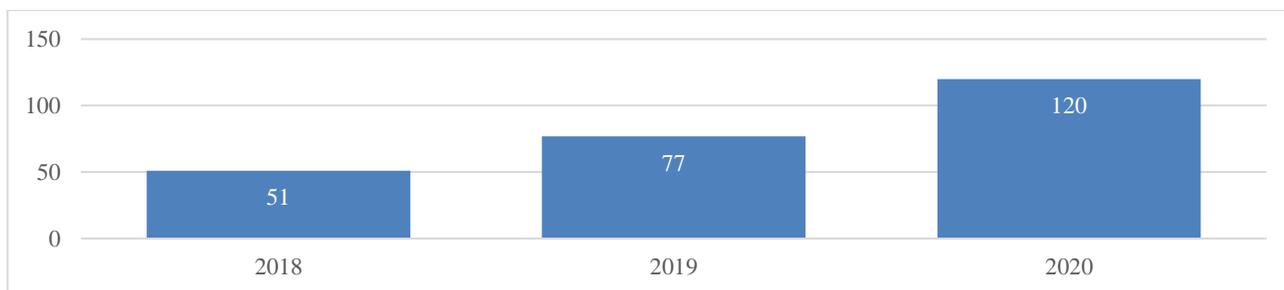
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir faire en sorte que la réduction des risques de catastrophe soit plus efficace, plus coordonnée et plus stratégique.

Concrètement, si le résultat est atteint, plus de 120 pays se seront dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe en 2020, et un nombre plus important d'États Membres aura donc atteint l'objectif e) du Cadre de Sendai d'ici cette date, comme indiqué dans la figure ci-après.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats ; nombre de pays qui se sont dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophes ou ont amélioré les stratégies existantes



- 27.31 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 27.32 On trouvera dans le tableau ci-après les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.3

Sous-programme 3 ; produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

| | <i>2018 Produits prévus</i> | <i>2018 Produits livrés</i> | <i>2019 Produits prévus</i> | <i>2020 Produits prévus</i> |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Produits quantifiés | | | | |
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 14 | 14 | 15 | 13 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 1 | 1 | 1 | 1 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets) | 36 | 36 | 36 | 36 |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 326 | 326 | 323 | 323 |
| Publications (nombre de publications) | 3 | 3 | 4 | 3 |
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) | 14 | 14 | 11 | 11 |

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 27.33 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique par la périodicité des rapports concernés, qui ne sont établis que dans le cadre de l'adoption de deux résolutions par l'Assemblée générale, par l'intermédiaire de la Deuxième Commission, au titre de la question subsidiaire intitulée « Réduction des risques de catastrophe ». Or, si l'une de ces résolutions, intitulée « Réduction des risques de catastrophe », est adoptée chaque année, l'autre, intitulée « Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño », est adoptée tous les deux ans et n'aura donc aucune incidence sur les activités menées au titre du sous-programme en 2019. En outre, le Bureau de liaison de New York du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a procédé à un examen des documents finaux établis à l'issue de délibérations intergouvernementales tenues à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, et recensé les documents les plus pertinents pour la promotion du Cadre de Sendai et de la question de la réduction des risques de catastrophe, selon qu'ils présentaient un intérêt du point de vue de la politique générale ou de la cohérence en matière de politique intersectorielle. Le nombre de documents est donc déterminé par le nombre de documents finaux issus chaque année des activités et délibérations intergouvernementales qui concernent la réduction des risques de catastrophe. Ces activités et délibérations peuvent avoir lieu chaque année, tous les deux ans ou de manière ponctuelle, ce qui explique que le nombre de documents varie d'une année sur l'autre.
- 27.34 S'agissant des publications, la variation s'explique par le fait que le programme de travail du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes pour l'exercice biennal 2020-2021 a été publié en 2019, et ne le sera donc pas en 2020.



Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence

1. Objectif

- 27.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 27.36 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Des interventions rapides, coordonnées et hiérarchisées en cas de situation d'urgence soudaine

Entre 2014 et 2017, les catastrophes provoquées par des risques naturels ont touché plus de 870 millions de personnes par an dans plus de 160 pays et territoires du monde entier. Pour se préparer à une intervention rapide en cas d'urgence soudaine, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dispose de différents mécanismes d'intervention d'urgence adaptés à divers types de besoins. L'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, qui appuie les autorités nationales et locales dans leurs activités d'évaluation, de coordination et de gestion de l'information, leur permet de mieux gérer les interventions humanitaires, de mieux définir les priorités et de limiter les doubles emplois, l'objectif étant d'apporter aide et protection à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le Bureau s'efforce également de mobiliser un large éventail d'acteurs, notamment des organisations



*Des membres de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe évaluent la situation en Papouasie-Nouvelle-Guinée après le tremblement de terre.
Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires/Hannes Goegle*

régionales, des réseaux internationaux et nationaux d'organisations non gouvernementales, des donateurs, le secteur privé et les réseaux de la diaspora, pour qu'ils participent davantage à l'action humanitaire. Les investissements que le Bureau a effectués pour consolider ses partenariats mondiaux et régionaux ont permis de renforcer l'interopérabilité des méthodes et pratiques des différents mécanismes d'intervention en cas d'urgence.

En 2018, pour appuyer l'action menée par les autorités nationales et locales pour traiter des urgences majeures d'ordre humanitaire, le Bureau a déployé six équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (dans le cadre de cinq missions d'intervention et d'une mission de préparation) dans plusieurs zones touchées par des catastrophes. Ces équipes font partie du système international d'intervention en cas d'urgence soudaine. Les catastrophes naturelles et les changements climatiques continuent d'avoir des effets dévastateurs.

En mars 2018, après le tremblement de terre dévastateur survenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée, une équipe d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe, composée de secouristes des Nations Unies et de représentantes et représentants des autorités nationales chargées des secours en cas de catastrophe, a été déployée les 72 heures suivant la demande du Gouvernement. Les membres de l'équipe étaient principalement des personnes

originaires de la région ou y travaillant, l'objectif étant d'adopter une perspective locale pour renforcer les capacités et structures existantes dans le pays. L'équipe a contribué à la mise en place de structures de coordination aux niveaux national et local ainsi qu'à la conduite d'évaluations initiales des besoins, fourni une expertise technique (par exemple, en matière de gestion de l'environnement) ainsi qu'une analyse de la situation, et œuvré à mobiliser des ressources destinées à l'intervention. Au cours de sa mission, en collaboration avec les entités gouvernementales, l'équipe a aidé à rationaliser les activités de coordination et de communication au niveau national. Pour renforcer la coordination par groupe sectoriel, elle a aidé l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des catastrophes à organiser et à présider des réunions hebdomadaires de coordination intersectorielle, qui sont rapidement devenues un instrument de coordination essentiel permettant d'exprimer des préoccupations communes et d'informer toutes les parties prenantes des priorités de l'action humanitaire.

L'équipe a permis de faciliter l'échange d'informations et de connaissances entre les deux principales sociétés privées et l'Équipe de gestion des catastrophes. Les produits de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, notamment une base de données assortie d'aperçus intitulée « Who does What, Where and When » (« Qui fait quoi, où et quand »), incluaient des informations transmises par les sociétés privées en vue de disposer d'une meilleure vue d'ensemble des opérations. À la suite d'activités de sensibilisation menées dans le cadre du sous-programme auprès des partenaires nationaux et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire pour promouvoir la conduite d'évaluations structurées, l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des catastrophes a entrepris d'évaluer les vulnérabilités par secteur et d'établir une cartographie à cet égard, en tenant compte des installations sanitaires et scolaires. En combinant les données de référence disponibles et des données d'évaluation, l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a élaboré des cartes et aperçus interactifs permettant aux partenaires d'avoir une vue d'ensemble des opérations.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis à l'ensemble des acteurs humanitaires de mener des interventions rapides, coordonnées et hiérarchisées, et aux secouristes œuvrant sur place de se consacrer à sauver des vies et à prévenir d'éventuels effets secondaires, par exemple des situations d'urgence environnementale. Dans la pratique, 24 millions de dollars ont été rapidement mobilisés pour que les 270 000 personnes vivant dans les zones touchées par le séisme reçoivent une assistance vitale répondant à leurs besoins urgents.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 27.37 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la mobilisation rapide des mécanismes internationaux d'intervention d'urgence afin de faciliter l'apport d'une aide humanitaire internationale aux victimes de catastrophes ou de situations d'urgence (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'aide internationale qui a été fournie aux pays touchés dans les 48 heures suivant leur demande d'assistance. En 2018, plusieurs missions d'évaluation et de coordination en cas de catastrophe ont été déployées par les Nations Unies en Colombie (marée noire), en Indonésie (séisme et tsunami), au Nigéria (inondations, deux missions) et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (séisme), toutes dans les 48 heures suivant la demande d'appui international à la coordination.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Des interventions plus rapides et mieux coordonnées

En 2018, en partenariat avec le Gouvernement philippin, le Bureau a coorganisé à Clark (Province de Pampanga) un exercice d'intervention en cas de tremblement de terre dans la région Asie-Pacifique, le plus important mené par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage dans la région depuis 2004. Conçu sur la base d'un scénario plausible, l'exercice a rassemblé 500 participants (220 étrangers et 280 nationaux) originaires de 27 pays qui représentaient les équipes nationales et internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain, les équipes médicales d'urgence, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), les équipes d'évaluation nationales, l'équipe de pays pour l'action humanitaire aux Philippines et le corps militaire. Il a permis de mettre en

pratique les plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe et de faire mieux connaître à tous les participants les méthodes de coordination des secours en cas de catastrophe approuvées au niveau international.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté, comme l'exercice l'a souligné, tenait à la nécessité de renforcer les mécanismes nationaux et internationaux ainsi que ceux de l'ASEAN, afin d'en améliorer l'interopérabilité, et de tirer un meilleur parti des effets de synergie que permet une approche plus intégrée et mieux coordonnée de l'assistance internationale en vue d'assister plus efficacement les États Membres touchés par une catastrophe naturelle.

En réponse, en 2020, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires concevra des activités de renforcement des capacités adaptées à chaque partenaire dans le domaine des méthodes de recherche et de sauvetage. Cela permettra de mettre l'accent sur les avantages comparatifs des divers mécanismes d'intervention nationaux et internationaux et sur leur complémentarité grâce à des évaluations des besoins de formation et des analyses des observations transmises par les partenaires.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir le renforcement des capacités d'intervention nationales, régionales et internationales dans le domaine de la recherche et du sauvetage en milieu urbain. Concrètement, si le résultat est atteint, les méthodes que le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage a mises au point pour la préparation et l'intervention aux niveaux national et international seront adoptées par 70 gouvernements nationaux et équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

| 2018 | 2019 | 2020 |
|---|--|---|
| L'amélioration de l'interopérabilité des méthodes des équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain est définie comme l'une des priorités des formations dispensées par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage | Les méthodes et produits de formation destinés aux équipes de recherche et de sauvetage sont harmonisés et actualisés afin de renforcer l'interopérabilité des mécanismes d'intervention | Les méthodes mises au point par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage pour la préparation et l'intervention aux niveaux national et international sont adoptées par 70 gouvernements nationaux et équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain |

27.38 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

27.39 On trouvera dans le tableau ci-après les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.4

Sous-programme 4 ; produits retenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

| | <i>2018 Produits prévus</i> | <i>2018 Produits livrés</i> | <i>2019 Produits prévus</i> | <i>2020 Produits prévus</i> |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Produits quantifiés | | | | |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 55 | 55 | 50 | 50 |
| Produits non quantifiés | | | | |
| C. Activités de fond | | | | |
| Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause | | | | |
| Missions d'aide humanitaire | | | | |
| Bases de données et supports numériques | | | | |
| D. Activités de communication | | | | |
| Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information | | | | |
| Plateformes numériques et contenus multimédias | | | | |



Sous-programme 5 Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

1. Objectif

27.40 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer une mobilisation efficace en faveur des principes humanitaires et du partage des connaissances dans le cadre de l'assistance apportée aux populations touchées par les catastrophes et les urgences.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

27.41 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Diffusion rapide aux acteurs humanitaires de renseignements fiables sur les situations d'urgence et les catastrophes naturelles en cours

En 2018, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a diffusé rapidement des renseignements fiables sur les situations d'urgence et les catastrophes naturelles en cours afin de faciliter la prise de décisions et les activités humanitaires sur le terrain. Il a renforcé ses systèmes de collecte, d'analyse, de diffusion et de relais des informations intéressant les organisations humanitaires. Par exemple, au Nigéria, au titre du sous-programme, il a rapidement et régulièrement diffusé des informations sur les besoins humanitaires et les progrès accomplis par les acteurs humanitaires du pays.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de mieux informer les acteurs humanitaires, les États Membres et d'autres parties prenantes de l'évolution de la situation humanitaire et des lacunes dans l'action menée.

Dans la pratique, un réseau de gestion de l'information a été mis en place au Nigéria pour appuyer la coordination des secours d'urgence et créer des mécanismes permettant aux organisations concernées de recueillir, d'analyser et de relayer des informations relatives à la situation d'urgence. Ce réseau comprend les personnes touchées par la situation d'urgence, les organisations de secours, les États et les organes de presse. D'autre part, on a constaté une augmentation de 23 % en 2018 dans l'utilisation de Reliefweb, la plus grande plateforme d'information humanitaire au monde, qui centralise des milliers de rapports et d'analyses publiés par des centaines d'organisations intervenant dans l'ensemble des crises humanitaires, et dont la gestion est une des activités exécutées au titre du sous-programme. Jamais l'information humanitaire n'avait été aussi accessible et si largement diffusée. En 2018, plus de 16 millions de personnes ont consulté les sites Web du Bureau pour trouver des informations sur les crises humanitaires en cours, et plus de neuf millions ont consulté le site Reliefweb. Ces personnes appartenaient à



Stage de formation et discussion avec les directeurs de département et les représentants de l'organisation Caritas dans le département de la Bouenza au bureau de la Croix-Rouge à Brazzaville. Source : Programme alimentaire mondial/Jean-Baptiste Pasquier

différents secteurs, notamment le milieu humanitaire, les institutions publiques, les médias, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 27.42 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la possibilité pour les organisations humanitaires de prendre des décisions plus éclairées grâce à un meilleur accès à des informations pertinentes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de consultations uniques des principaux sites Web du Bureau. En 2018, le nombre de consultations enregistré sur l'ensemble des plateformes Web a dépassé les 16 millions, ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé pour l'exercice biennal 2018-2019.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

La publication en ligne de rapports de situation ; un outil analytique pratique permettant de communiquer des informations aux acteurs humanitaires de façon plus rapide et plus dynamique

Le Bureau recueille des informations auprès des partenaires humanitaires afin de produire une situation opérationnelle commune concernant le contexte humanitaire. L'ONU et les ONG partenaires recueillent des informations sectorielles concernant, par exemple, les besoins en matière d'abris ou la consommation alimentaire, et le Bureau est chargé de compiler ces informations de manière à les rendre plus intelligibles. En 2018, on a enregistré de plus en plus de situations de crise prolongées et complexes mobilisant de nombreux acteurs humanitaires et nécessitant que l'action soit planifiée collectivement, de manière à pouvoir mettre au point des stratégies d'intervention complémentaires les unes des autres.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté a été de traiter l'information et de mettre promptement les analyses à la disposition des décideurs et décideuses afin de fournir une situation opérationnelle commune sur laquelle les diverses parties prenantes concernées pourraient s'appuyer pour élaborer leurs stratégies multisectorielles et planifier collectivement leur action.

En réponse, en 2020, le Bureau continuera de publier en ligne des rapports de situation, ce qui permettra de diffuser de manière plus rapide et plus dynamique un condensé analytique et en temps réel des informations d'ordre opérationnel concernant les besoins, les interventions et les lacunes dans une situation d'urgence donnée.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir simplifier la diffusion de l'information en vue d'une action humanitaire rapide, efficace et fondée sur des principes.

Concrètement, si le résultat est atteint, ces rapports de situation en ligne dans le cadre de crises humanitaires seront plus fréquents.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

| 2018 | 2019 | 2020 |
|---|--|---|
| Publication (à titre d'expérimentation) des tout premiers rapports de situation en ligne dans le cadre de trois crises humanitaires | Publication des rapports de situation en ligne dans le cadre de sept crises humanitaires | Publication de rapports de situation en ligne dans le cadre de 11 crises humanitaires |

- 27.43 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour 2020

- 27.44 On trouvera dans le tableau 27.5 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.5

Sous-programme 5 ; produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

Produits non quantifiés

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause

Bases de données et supports numériques

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information

Relations extérieures et relations avec les médias

Plateformes numériques et contenus multimédias

E. Activités d'appui

Informatique et communications

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

27.45 On trouvera dans la figure 27.II et le tableau 27.6 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 27.II
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 27.6

**Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement :
vue d'ensemble**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| Composante | Budget ordinaire | | | Ressources extrabudgétaires | | | Total | | |
|--|---|-----------------|-----------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|----------------|
| | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) | | | 2020 (prévisions) | | | 2020 (prévisions) | | |
| | 2019 (crédits ouverts) | Variation | 2019 (estimations) | 2019 (estimations) | Variation | 2019 (estimations) | 2019 (estimations) | Variation | |
| Ressources financières, par sous-programme | | | | | | | | | |
| Direction exécutive et administration | 5 265,8 | 4 741,8 | (524,0) | 5 916,3 | 5 754,9 | (161,4) | 11 182,1 | 10 496,7 | (685,4) |
| Programme de travail | | | | | | | | | |
| 1. Analyse des politiques | 788,0 | 569,9 | (218,1) | 4 823,6 | 4 920,0 | 96,4 | 5 611,6 | 5 489,9 | (121,7) |
| 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence | 5 532,3 | 5 044,3 | (488,0) | 214 279,8 | 217 446,4 | 3 166,6 | 219 812,1 | 222 490,7 | 2 678,6 |
| 3. Réduction des risques de catastrophe naturelle | 1 312,2 | 1 312,2 | – | 41 210,3 | 43 404,6 | 2 194,3 | 42 522,5 | 44 716,8 | 2 194,3 |
| 4. Services d'appui d'urgence | 1 786,9 | 3 059,7 | 1 272,8 | 20 849,5 | 21 266,5 | 417,0 | 22 636,4 | 24 326,2 | 1 689,8 |
| 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire | 1 555,1 | 1 555,1 | – | 17 256,4 | 17 601,5 | 345,1 | 18 811,5 | 19 156,6 | 345,1 |
| Total partiel (programme de travail) | 10 974,5 | 11 541,2 | 566,7 | 298 419,6 | 304 639,0 | 6 219,4 | 309 394,1 | 316 180,2 | 6 786,1 |
| Appui au programme | 1 656,6 | 1 613,9 | (42,7) | 22 899,7 | 23 357,7 | 458,0 | 24 556,3 | 24 971,6 | 415,3 |
| Total | 17 896,9 | 17 896,9 | – | 327 235,6 | 333 751,6 | 6 516,0 | 345 132,5 | 351 648,5 | 6 516,0 |
| Postes, par sous-programme | | | | | | | | | |
| Direction exécutive et administration | 11 | 8 | (3) | 26 | 25 | (1) | 37 | 33 | (4) |
| Programme de travail | | | | | | | | | |
| 1. Analyse des politiques | 4 | 3 | (1) | 22 | 22 | – | 26 | 25 | (1) |
| 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence | 29 | 26 | (3) | 1 619 | 1 615 | (4) | 1 648 | 1 641 | (7) |
| 3. Réduction des risques de catastrophe naturelle | 1 | 1 | – | 108 | 108 | – | 109 | 109 | – |
| 4. Services d'appui d'urgence | 10 | 17 | 7 | 86 | 86 | – | 96 | 103 | 7 |
| 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire | 10 | 10 | – | 68 | 68 | – | 78 | 78 | – |
| Total partiel (programme de travail) | 54 | 57 | 3 | 1 903 | 1 899 | (4) | 1 957 | 1 956 | (1) |
| Appui au programme | 7 | 7 | – | 70 | 70 | – | 77 | 77 | – |
| Total | 72 | 72 | – | 1 999 | 1 994 | (5) | 2 071 | 2 066 | (5) |

Budget ordinaire : vue d'ensemble

27.46 On trouvera dans les tableaux 27.7 et 27.8 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire de 2020, sur les changements dont il est tenu compte et sur le transfert des postes entre les composantes. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 27.7

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2018 (dépenses effectives) | 2019 (crédits ouverts) | Changements | | | | | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) | 2020 (prévisions après actualisation des coûts) | |
|--|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|---|-----------------------|----------|-------------|---|---|-----------------|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | Total | Pourcentage | | | |
| Ressources financières par composante | | | | | | | | | | |
| Direction exécutive et administration | 6 097,3 | 5 265,8 | – | – | (524,0) | (524,0) | (10,0) | 4 741,8 | 133,0 | 4 874,8 |
| Programme de travail | 10 333,7 | 10 974,5 | – | – | 566,7 | 566,7 | 5,2 | 11 541,2 | 351,8 | 11 893,0 |
| Appui au programme | 1 257,3 | 1 656,6 | – | – | (42,7) | (42,7) | (2,6) | 1 613,9 | 36,6 | 1 650,5 |
| Total | 17 688,3 | 17 896,9 | – | – | – | – | – | 17 896,9 | 521,4 | 18 418,3 |
| Ressources financières par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | | | |
| Postes | 12 066,1 | 12 031,8 | – | – | 42,7 | 42,7 | 0,4 | 12 074,5 | 465,5 | 12 540,0 |
| Autres objets de dépense | 5 622,2 | 5 865,1 | – | – | (42,7) | (42,7) | (0,7) | 5 822,4 | 55,9 | 5 878,3 |
| Total | 17 688,3 | 17 896,9 | – | – | – | – | – | 17 896,9 | 521,4 | 18 418,3 |

Tableau 27.8

Évolution des postes, par catégorie

| | 2019 (effectif approuvé) | Changements | | | 2020 (effectif proposé) | Variation |
|--|-----------------------------|---------------------------|--|-----------------------|----------------------------|-----------|
| | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | |
| SGA | 1 | – | – | – | 1 | – |
| SSG | 1 | – | – | – | 1 | – |
| D-2 | 3 | – | – | – | 3 | – |
| D-1 | 4 | – | – | – | 4 | – |
| P-5 | 11 | – | – | – | 11 | – |
| P-4 | 16 | – | – | – | 16 | – |
| P-3 | 14 | – | – | – | 14 | – |

| | Changements | | | | 2020 (effectif proposé) | Variation |
|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|--|-----------------------|----------------------------|-----------|
| | 2019 (effectif approuvé) | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | |
| P-2/1 | 5 | – | – | – | 5 | – |
| Total partiel | 55 | – | – | – | 55 | – |
| Agents des services généraux | | | | | | |
| 1 ^{re} classe | 2 | – | – | – | 2 | – |
| Autres classes | 15 | – | – | – | 15 | – |
| Total partiel | 17 | – | – | – | 17 | – |
| Total | 72 | – | – | – | 72 | – |

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général ; SGA = secrétaire général adjoint.

Direction exécutive et administration

- 27.47 Les attributions et les fonctions du (de la) Coordonnateur(trice) des secours d'urgence sont définies dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et précisées dans les résolutions 52/12 A et 52/12 B ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/51/950), lequel préconisait le renforcement de trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination dans le domaine de l'action humanitaire, la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires, et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.
- 27.48 Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires humanitaires et Coordonnateur(trice) des secours d'urgence est chargé(e) de diriger et de gérer les bureaux de New York et de Genève ainsi que les bureaux extérieurs, et de leur donner des directives de politique générale. Il (elle) coordonne l'ensemble des interventions de la communauté internationale, notamment celles des organismes des Nations Unies, face aux catastrophes et aux situations d'urgence humanitaire ; il (elle) mène une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des gouvernements des pays touchés, notamment en vue de faciliter l'accès aux zones sinistrées et assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire ; il (elle) consulte les donateurs et les autres intéressés sur les questions relatives à la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence ; il (elle) préside le Comité permanent interorganisations et veille à l'application de ses décisions ; il (elle) administre le Fonds central pour les interventions d'urgence et sa composante prêts ; il (elle) mobilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes d'interventions humanitaires d'urgence du système des Nations Unies ; il (elle) oriente l'élaboration de politiques d'aide humanitaire, en coordination avec les partenaires concernés ; il (elle) plaide, au nom des organismes des Nations Unies, en faveur des causes humanitaires et s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Il (elle) est également le (la) principal(e) conseiller(ère) du Secrétaire général en ce qui concerne les questions humanitaires et collabore étroitement avec les autres bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour planifier et coordonner l'aide humanitaire apportée par l'Organisation dans des situations de crise. Enfin, il (elle) préside le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Il (elle) est secondé(e) par un (une) Sous-Secrétaire général(e) aux affaires humanitaires, qui fait également office de Coordonnateur(trice) adjoint(e) des secours d'urgence.
- 27.49 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, épaulent l'action du (de la) Coordonnateur(trice) des secours d'urgence. Le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), à New York, aide à gérer l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et s'assure que le bureau de Genève et celui de New York mènent des activités complémentaires et coopèrent étroitement.

- 27.50 Le (la) Coordonnateur(trice) adjoint(e) des secours d'urgence est aussi en poste à New York. Il (elle) aide le (la) Coordonnateur(trice) à assurer la direction générale, l'administration et la supervision des bureaux de New York et Genève, facilite la coordination des activités du Bureau sur le terrain, et prête conseil sur toutes les questions relevant du mandat du Bureau. Il (elle) collabore avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels, ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques. Enfin, il (elle) supervise les services de planification stratégique et d'évaluation du Bureau, préside le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations, remplace le (la) Coordonnateur(trice) en son absence et le (la) représente, le cas échéant, auprès des organes, organismes et conférences des Nations Unies.
- 27.51 Le (la) Directeur(trice) de la Division des opérations et de la communication supervise et contrôle l'action des responsables de la coordination des interventions humanitaires sur le terrain, ainsi que la gestion des opérations. Il (elle) dirige les travaux du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence du Comité permanent interorganisations portant sur les questions opérationnelles et veille à ce que les interventions des Nations Unies face à des situations d'urgence graves et complexes soient cohérentes et rapides.
- 27.52 Le (la) Directeur(trice) de la Division du financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources est chargé(e) du financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources. Le (la) Directeur(trice) de la Division de la coordination, basée à Genève, est principalement responsable des services d'urgence administrés par le Bureau pour le compte du système des Nations Unies et des relations avec les États Membres, les donateurs et les partenaires.
- 27.53 Le secrétariat du Comité permanent interorganisations prête concours à l'action que le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires humanitaires et Coordonnateur(trice) des secours d'urgence mène en sa qualité de Président(e) du Comité, et à celle du (de la) Coordonnateur(trice) adjoint(e) en sa qualité de Président(e) du Groupe de travail du Comité. Il facilite la tâche du Comité en ce qui concerne l'élaboration des politiques et la mobilisation du secteur humanitaire. Il assure le service des réunions du Comité et de ses groupes de travail, épaulé les travaux des organes subsidiaires, maintient la communication sur le plan administratif et consultatif entre les membres et veille à la mise en œuvre des décisions du Comité.
- 27.54 Les attributions et les fonctions du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ont été définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2165 (2014), dans laquelle le Conseil autorisait les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à utiliser les postes frontière de Bab el-Salam et de Bab el-Haoua avec la Turquie, de Yaaroubiyé avec l'Iraq et de Ramta avec la Jordanie, afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne par les voies les plus directes aux personnes qui en ont besoin dans toute la Syrie, en en notifiant les autorités syriennes.
- 27.55 Placé sous l'autorité du Secrétaire général de l'ONU, le Mécanisme supervise, avec l'assentiment des pays voisins de la République arabe syrienne concernés, le chargement dans les installations de l'ONU concernées de tous les envois de secours humanitaires des agences humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution, de même que toute inspection subséquente des envois par les autorités douanières des pays voisins concernés, en vue de leur passage en République arabe syrienne aux postes frontière susmentionnés, afin de confirmer le caractère humanitaire de ces envois de secours.
- 27.56 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, qui encourage les organismes à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, il est parvenu à la neutralité climatique, dans le sens appliqué au sein du système des Nations Unies. Il a été cité comme organisme climatiquement neutre dans le rapport « ONU – Du bleu au vert » de 2018. Dans le cadre d'une initiative conjointe, le groupe formé par le Bureau avec le Programme des Nations

Unies pour l'environnement a élaboré des normes de coordination des évaluations environnementales de l'action humanitaire.

- 27.57 En 2020, le Bureau s'emploiera systématiquement : à mesurer la performance environnementale, en s'appuyant sur une cartographie des impacts importants sur l'environnement, et à en rendre compte ; à réduire les effets néfastes pour l'environnement en utilisant un système de gestion de l'environnement ; et à maintenir sa neutralité climatique par diverses initiatives. Il se propose notamment d'utiliser davantage la visioconférence et d'autres modalités de téléconférence, d'examiner régulièrement son parc de véhicules pour faire en sorte que les remplacements soient effectués seulement lorsque c'est nécessaire et d'opter pour l'utilisation d'installations communes lorsque cela est sûr, pratique et conforme aux principes humanitaires afin de réduire son empreinte écologique.
- 27.58 On trouvera dans le tableau 27.9 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 27.9
Respect des délais

(En pourcentage)

| | 2018 (taux prévu) | 2018 (taux effectif) | 2019 (taux prévu) | 2020 (taux prévu) |
|--|----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 100 | 70 | 100 | 100 |

- 27.59 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 741 800 dollars et fait apparaître une diminution de 524 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 27.III et 27.IV et dans le tableau 27.10.

Figure 27.III

Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

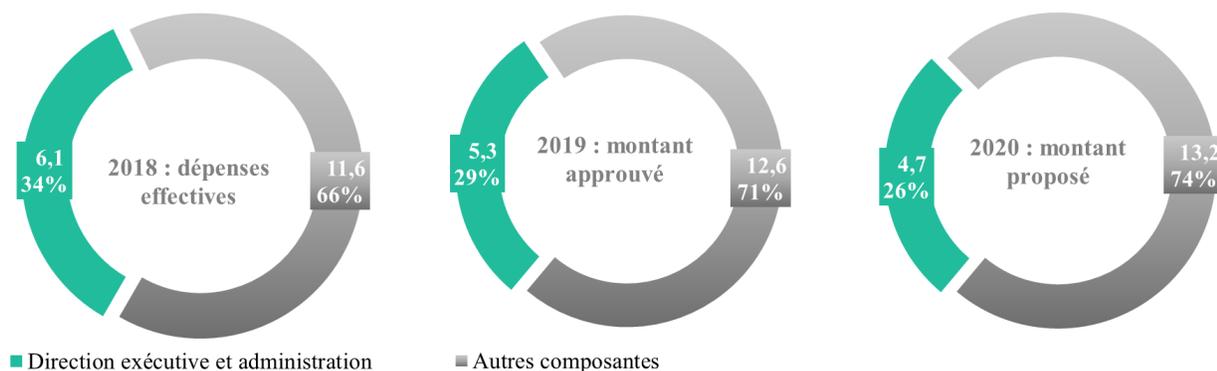


Tableau 27.10

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

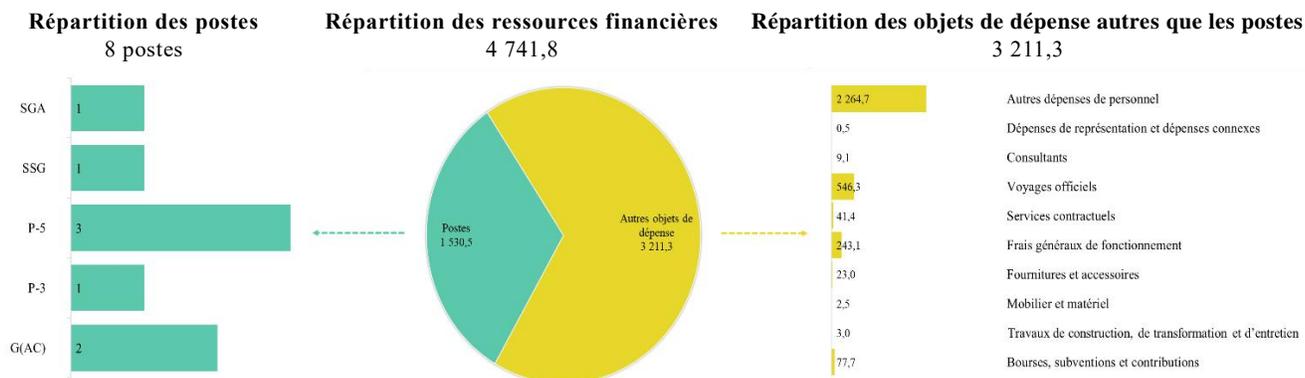
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | 2018 (dépenses effectives) | 2019 (crédits ouverts) | Changements | | | | | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|----------------|---------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | Total | Pourcentage | |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | |
| Postes | 2 308,9 | 2 054,5 | – | – | – | (524,0) | (25,5) | 1 530,5 |
| Autres objets de dépense | 3 788,4 | 3 211,3 | – | – | – | – | – | 3 211,3 |
| Total | 6 097,3 | 5 265,8 | – | – | – | (524,0) | (10,0) | 4 741,8 |
| Postes, par catégorie | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 7 | – | – | (1) | (1) | (14,2) | 6 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 4 | – | – | (2) | (2) | (50) | 2 |
| Total | | 11 | – | – | (3) | (3) | (27,3) | 8 |

Figure 27.IV

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

27.60 La variation de 524 000 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. La diminution au titre des postes tient au transfert d'un poste de directeur(trice) de la gestion des programmes (D-2) et d'un poste d'assistant(e) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au sous-programme 2, au transfert d'un poste de directeur(trice) des affaires humanitaires (D-2) et d'un poste d'assistant(e) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au sous-programme 4 et au transfert d'un poste d'administrateur(trice) principal(e) chargé(e) des affaires humanitaires (P-5) provenant du sous-programme 1 dans le cadre de l'optimisation de la structure de gestion du Bureau.

27.61 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 5 754 900 dollars, permettraient de financer 25 postes, comme indiqué au tableau 27.6. Les titulaires de ces postes donneraient des orientations stratégiques et des directives en matière de gestion en vue de l'exécution des activités prescrites au titre du programme et d'interventions en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe. La diminution de 161 400 dollars par rapport aux estimations pour 2019 correspond au montant des contributions attendues en 2020.

Programme de travail

27.62 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 11 541 200 dollars et fait apparaître une augmentation de 566 700 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 27.V et 27.VI et dans le tableau 27.11.

Figure 27.V

Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

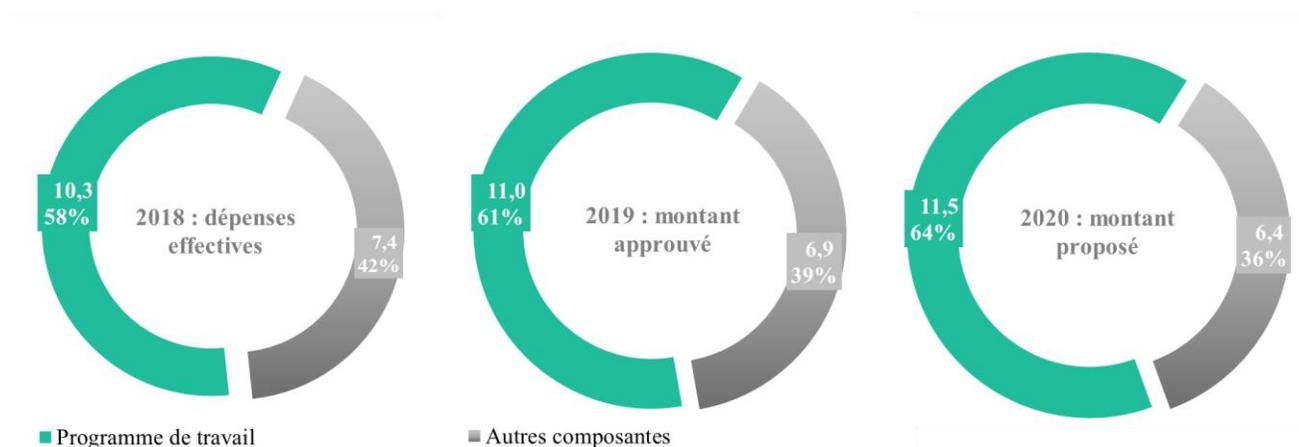


Tableau 27.11

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | 2018 (dépenses effectives) | 2019 (crédits ouverts) | Changements | | | Total | Pourcentage | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|--|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|---------|-------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | | |
| Ressources financières par sous-programme | | | | | | | | |
| 1. Analyse des politiques | 735,1 | 788,0 | – | – | (218,1) | (218,1) | (27,7) | 569,9 |
| 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence | 5 025,8 | 5 532,3 | – | – | (488,6) | (488,6) | (8,8) | 5 044,3 |
| 3. Réduction des risques de catastrophe naturelle | 1 283,3 | 1 312,2 | – | – | – | – | – | 1 312,2 |
| 4. Services d'appui d'urgence | 1 716,8 | 1 786,9 | – | – | 1 272,8 | 1 272,8 | 71,2 | 3 059,7 |

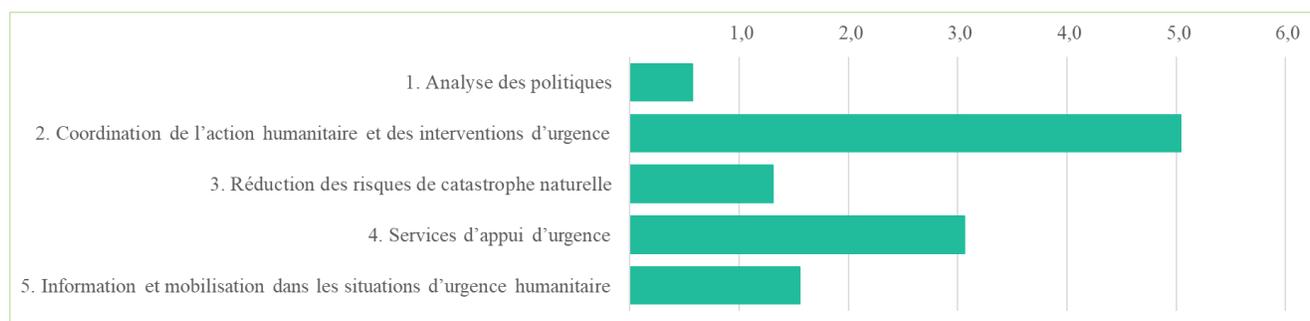
Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

| | 2018 (dépenses effectives) | 2019 (crédits ouverts) | Changements | | | | Total | Pourcentage | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|--|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|--------------|------------|-----------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | | | |
| 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire | 1 572,7 | 1 555,1 | – | – | – | – | – | 1 555,1 | |
| Total | 10 333,7 | 10 974,5 | – | – | 566,7 | 566,7 | 5,2 | 11 541,2 | |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | | |
| Postes | 8 814,6 | 9 086,8 | – | – | 566,7 | 566,7 | 6,2 | 9 653,5 | |
| Autres objets de dépense | 1 519,1 | 1 887,7 | – | – | – | – | – | 1 887,7 | |
| Total | 10 333,7 | 10 974,5 | – | – | 566,7 | 566,7 | 5,2 | 11 541,2 | |
| Postes, par sous-programme | | | | | | | | | |
| 1. Analyse des politiques | | 4 | – | – | (1) | (1) | (25,0) | 3 | |
| 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence | | 29 | – | – | (3) | (3) | (10,3) | 26 | |
| 3. Réduction des risques de catastrophe naturelle | | 1 | – | – | – | – | – | 1 | |
| 4. Services d'appui d'urgence | | 10 | – | – | 7 | 7 | 70,0 | 17 | |
| 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire | | 10 | – | – | – | – | – | 10 | |
| Total | | 54 | – | – | 3 | 3 | 5,6 | 57 | |

Figure 27.VI

Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 1
Analyse des politiques**

27.63 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 569 900 dollars et fait apparaître une diminution de 218 100 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 27.12 et la figure 27.VII.

Tableau 27.12

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

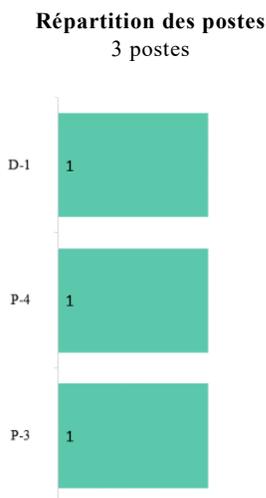
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | 2018 (dépenses effectives) | 2019 (crédits ouverts) | Variation | | | | Total | Pourcentage | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|---|-----------------------|----------------|---------------|--------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | | | |
| Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | | |
| Postes | 735,1 | 788,0 | – | – | (218,1) | (218,1) | (27,7) | 569,9 | |
| Total | 735,1 | 788,0 | – | – | (218,1) | (218,1) | (27,7) | 569,9 | |
| Postes, par catégorie | | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 4 | – | – | (1) | (1) | (25,0) | 3 | |
| Total | | 4 | – | – | (1) | (1) | (25,0) | 3 | |

Figure 27.VII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



27.64 La variation de 218 100 dollars s’explique comme suit :

Autres changements. La réduction du montant demandé au titre des postes est imputable au transfert d’un poste d’administrateur(trice) principal(e) chargé(e) des affaires humanitaires (P-5) à la composante Direction exécutive et administration afin d’appuyer la Section de la planification stratégique, de l’évaluation et de l’orientation et d’optimiser la structure de gestion du Bureau.

27.65 Les ressources extrabudgétaires, d’un montant estimé à 4 920 000 dollars, permettraient de financer 22 postes, comme indiqué dans le tableau 27.6, afin d’exécuter des activités propres à renforcer la collaboration entre les partenaires humanitaires et de développement au niveau des pays. L’augmentation de 96 400 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 correspond au montant des contributions attendues en 2020.

Sous-programme 2 Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

27.66 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 5 044 300 dollars et fait apparaître une diminution de 488 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 27.13 et la figure 27.VIII. Le sous-programme 2 comprendrait la Division des opérations et de la communication et la Division du financement de l'action humanitaire et de la mobilisation de ressources.

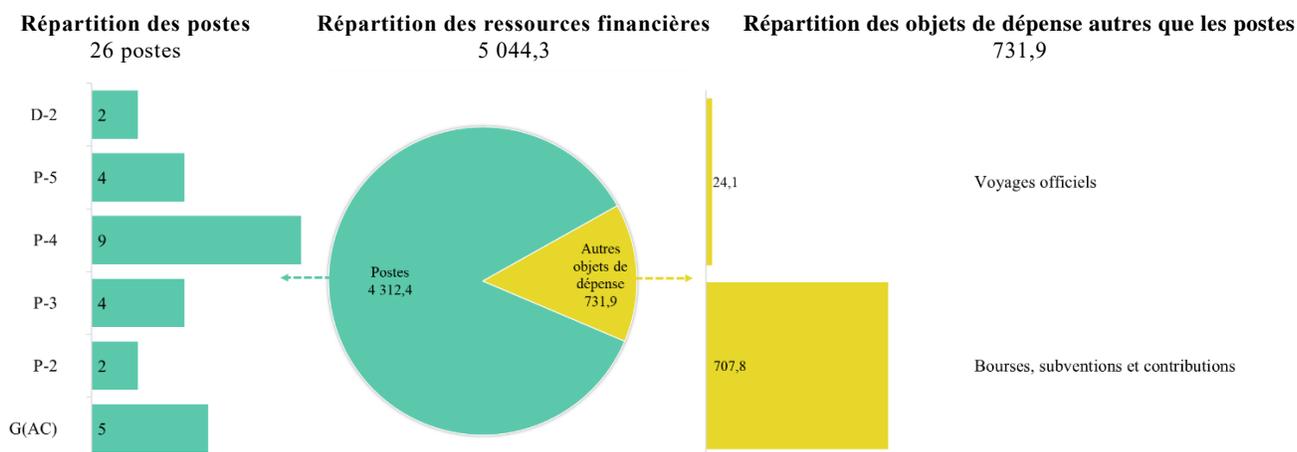
Tableau 27.13
Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | 2018 (dépenses effectives) | 2019 (crédits ouverts) | Variation | | | | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) | |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|-----------------------|--------------------------|---|----------------|
| | | | Ajustements techniques | Nouveau mandat et mandat élargi | Autres changements | Variation Pourcentage | | |
| Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | |
| Postes | 4 552,7 | 4 800,4 | – | – | (488,0) | (488,0) | (10,2) | 4 312,4 |
| Autres objets de dépense | 473,1 | 731,9 | – | – | – | – | – | 731,9 |
| Total | 5 025,8 | 5 532,3 | – | – | (488,0) | (488,0) | (8,8) | 5 044,3 |
| Postes, par catégorie | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 25 | – | – | (4) | (4) | (16,0) | 21 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 4 | – | – | 1 | 1 | 25,0 | 5 |
| Total | | 29 | – | – | (3) | (3) | (11,5) | 26 |

Figure 27.VIII
**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation
des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

27.67 La variation de 488 000 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. La réduction du montant demandé au titre des postes s'explique par le transfert d'un poste d'administrateur(trice) principal(e) chargé(e) des affaires humanitaires (P-5), d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) et de trois postes de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) au sous-programme 4, et par le gain d'un poste de Directeur(trice) de la gestion des programmes (D-2) et d'un poste d'assistant [agent(e) des services généraux (Autres classes)], transférés de la composante Direction exécutive et administration en raison de l'optimisation de la structure de gestion du Bureau.

27.68 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 217 446 400 dollars, permettraient de financer 1 615 postes, comme indiqué au tableau 27.6. Les titulaires de ces postes seraient chargés d'assurer des interventions humanitaires cohérentes, efficaces et rapides pour atténuer les souffrances humaines lors de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexes ainsi que de planifier efficacement les situations d'urgence futures en élaborant et en renforçant les dispositifs de fonds de réserve. En outre, selon les estimations, les ressources allouées par les fonds de financement communs nationaux et le Fonds central pour les interventions d'urgence, soit les fonds mis en commun à l'appui de l'action humanitaire gérés par le Bureau, s'élèveront à 1 220 000 000 dollars en 2020. L'augmentation de 3 166 600 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 correspond au montant des contributions attendues en 2020.

Sous-programme 3 Réduction des risques de catastrophe naturelle

27.69 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 312 200 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 27.14 et la figure 27.IX.

Tableau 27.14

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

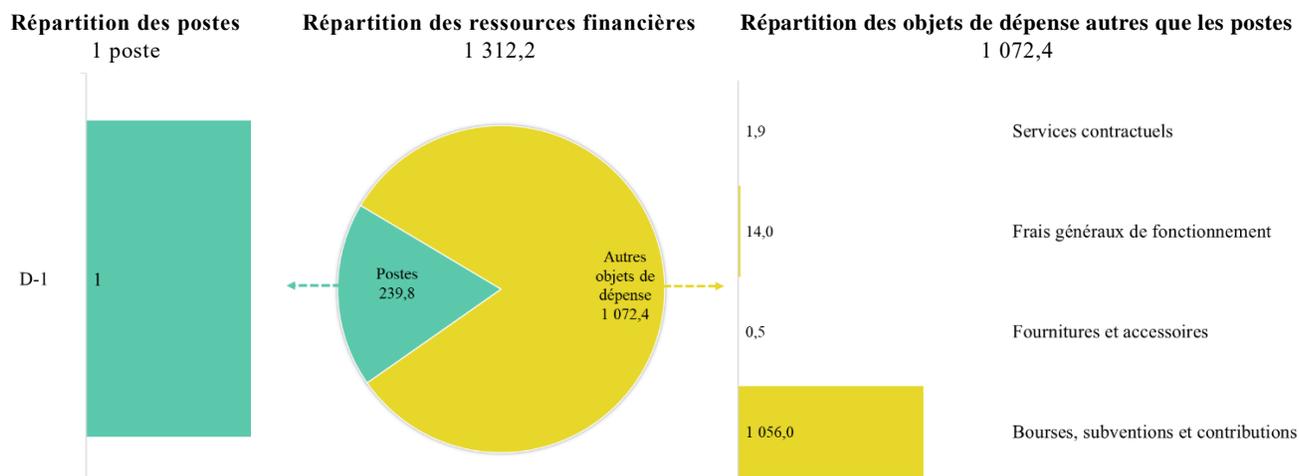
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | 2018 (dépenses effectives) | 2019 (crédits ouverts) | Variation | | | | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveau mandat élargi | Autres changements | Variation Pourcentage | |
| Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | |
| Postes | 284,3 | 239,8 | – | – | – | – | 239,8 |
| Autres objets de dépense | 999,0 | 1 072,4 | – | – | – | – | 1 072,4 |
| Total | 1 283,3 | 1 312,2 | – | – | – | – | 1 312,2 |
| Postes, par catégorie | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 1 | – | – | – | – | 1 |
| Total | | 1 | – | – | – | – | 1 |

Figure 27.IX

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



- 27.70 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 43 404 600 dollars, permettraient de financer 108 postes, comme indiqué au tableau 27.6. Les titulaires de ces postes mèneraient à bien les travaux sur les stratégies de réduction des risques de catastrophe, assureraient la diffusion et la mise en œuvre de directives sur la manière d'élaborer des stratégies nationales et locales efficaces de réduction des risques de catastrophe et fourniraient un appui technique aux niveaux local, national et régional. L'augmentation de 2 194 300 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 correspond au montant des contributions attendues en 2020.

Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence

- 27.71 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 059 700 dollars et fait apparaître une augmentation de 1 272 800 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 27.15 et la figure 27.X.

Tableau 27.15

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

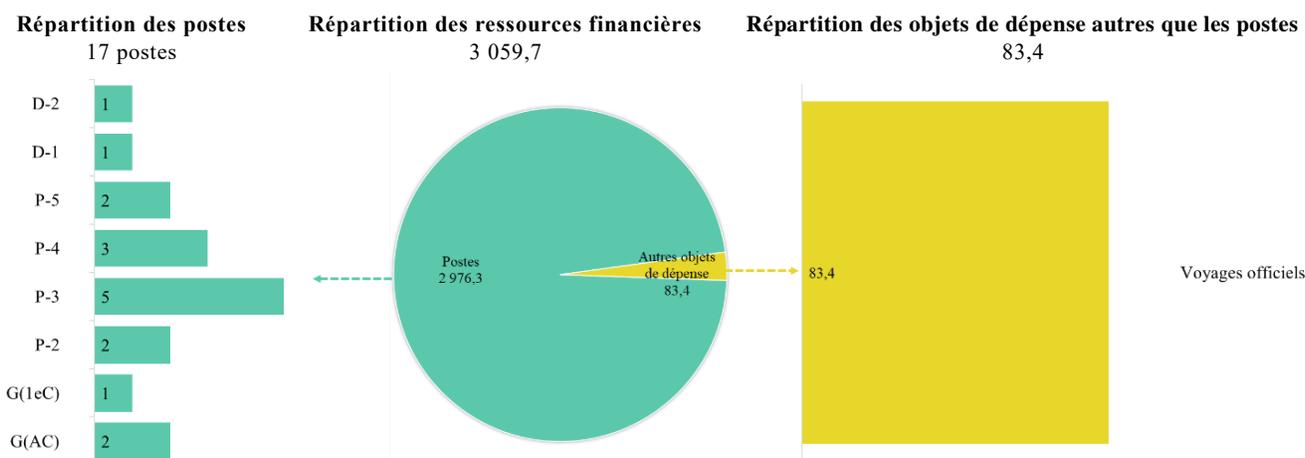
| | 2018 (dépenses effectives) | 2019 (crédits ouverts) | Variation | | | Total | Pourcentage | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|---|-----------------------|----------------|-------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | | |
| Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | |
| Postes | 1 669,8 | 1 703,5 | – | – | 1 272,8 | 1 272,8 | 74,7 | 2 976,3 |
| Autres objets de dépense | 47,0 | 83,4 | – | – | – | – | – | 83,4 |
| Total | 1 716,8 | 1 786,9 | – | – | 1 272,8 | 1 272,8 | 71,2 | 3 059,7 |

| | 2018 (dépenses effectives) | 2019 (crédits ouverts) | Variation | | | Total | Pourcentage | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|---|-----------------------|----------|-------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | | |
| Postes, par catégorie | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 8 | – | – | 6 | 6 | 75,0 | 14 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 2 | – | – | 1 | 1 | 50,0 | 3 |
| Total | | 10 | – | – | 7 | 7 | 70,0 | 17 |

Figure 27.X

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G (AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

27.72 La variation de 1 272 800 dollars s’explique comme suit :

Autres changements. L’augmentation du montant demandé au titre des postes s’explique par le transfert d’un poste de Directeur(trice) des affaires humanitaires (D-2) et d’un poste d’assistant [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à la composante Direction exécutive et administration en raison de l’optimisation de la structure de gestion du Bureau, ainsi que par le transfert pour la même raison à partir du sous-programme 2 d’un poste d’administrateur(trice) principal(e) chargé(e) des affaires humanitaires (P-5), d’un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) et de trois postes de spécialiste des affaires humanitaires (P-3). Le sous-programme comprendrait l’ancien Service de l’appui aux programmes, le Bureau du Directeur (Genève) et le Service des interventions d’urgence.

27.73 Les ressources extrabudgétaires, d’un montant estimé à 21 266 500 dollars, permettraient de financer 86 postes, comme indiqué au tableau 27.6. Les titulaires de ces postes s’emploieraient à développer les capacités en matière de méthodes de recherche et de sauvetage et à renforcer encore l’interopérabilité entre les mécanismes d’intervention nationaux, régionaux et internationaux afin de fournir une assistance internationale plus intégrée lorsqu’un État Membre est touché par une catastrophe naturelle. L’augmentation de 417 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 correspond au montant des contributions attendues en 2020.

Sous-programme 5 Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

27.74 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 555 100 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 27.16 et la figure 27.XI.

Tableau 27.16

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

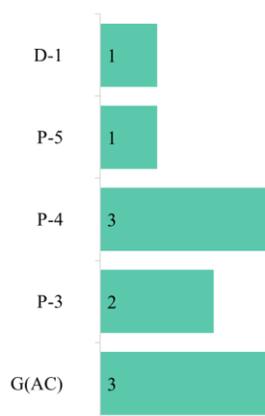
| | 2018 (dépenses effectives) | 2019 (crédits ouverts) | Variation | | | Total | Pourcentage | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|---|-----------------------|----------|-------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | | |
| Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | |
| Postes | 1 572,7 | 1 555,1 | – | – | – | – | – | 1 555,1 |
| Total | 1 572,7 | 1 555,1 | – | – | – | – | – | 1 555,1 |
| Postes, par catégorie | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 7 | – | – | – | – | – | 7 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 3 | – | – | – | – | – | 3 |
| Total | | 10 | – | – | – | – | – | 10 |

Figure 27.XI

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

Répartition des postes
10 postes



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

27.75 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 17 601 500 dollars, permettraient de financer 68 postes, comme indiqué au tableau 27.6. Les titulaires de ces postes seraient chargés de l'élaboration de produits analytiques, tels que le rapport électronique sur la situation humanitaire, qui fournit aux intervenants des informations rationalisées. L'augmentation de 345 100 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 correspond au montant des contributions attendues en 2020.

Appui au programme

27.76 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires comprend deux antennes : une à New York et une à Genève. Ces dernières sont chargées de s'acquitter des fonctions administratives, y compris celles qui ont trait aux finances et au budget, aux ressources humaines et au perfectionnement et à la formation du personnel, ainsi que de fournir un soutien administratif et des conseils aux membres du personnel.

27.77 L'antenne de New York supervise la gestion des ressources financières et humaines et l'administration générale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et donne des directives sur les questions administratives. Elle aide les hauts responsables à formuler des orientations générales et des instructions, notamment en matière de gestion financière, de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, d'établissement de listes de candidats présélectionnés et de formation et perfectionnement du personnel. Elle coordonne l'élaboration des budgets-programmes des différents services et leur présentation aux organes délibérants.

27.78 Sous la direction du (de la) Chef du Service administratif, l'antenne de Genève gère les entrées et sorties de fonds, étaye les dispositifs d'achat de biens et services et assure le recrutement, le déploiement et l'administration du personnel sur le terrain.

27.79 Pendant l'exercice 2020, le Service administratif continuera de se consacrer principalement à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, à la planification de la relève, à l'organisation des carrières et au perfectionnement du personnel, comme prévu dans la stratégie de gestion des ressources humaines. Par ailleurs, il intensifiera le contrôle de la gestion financière et perfectionnera les prévisions liées au financement de prochains exercices budgétaires, et, à cet effet, il gèrera et emploiera les ressources de manière plus efficace, recueillera des informations provenant du terrain et les diffusera, et présentera en temps voulu des rapports rendant fidèlement compte des opérations financières. À ce titre, il s'emploiera sans relâche à valoriser la notion de service et le souci du client dans le cadre de ses activités.

27.80 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 613 900 dollars et fait apparaître une diminution de 42 700 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 27.17 et les figures 27.XII et 27.XIII.

Figure 27.XII

Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

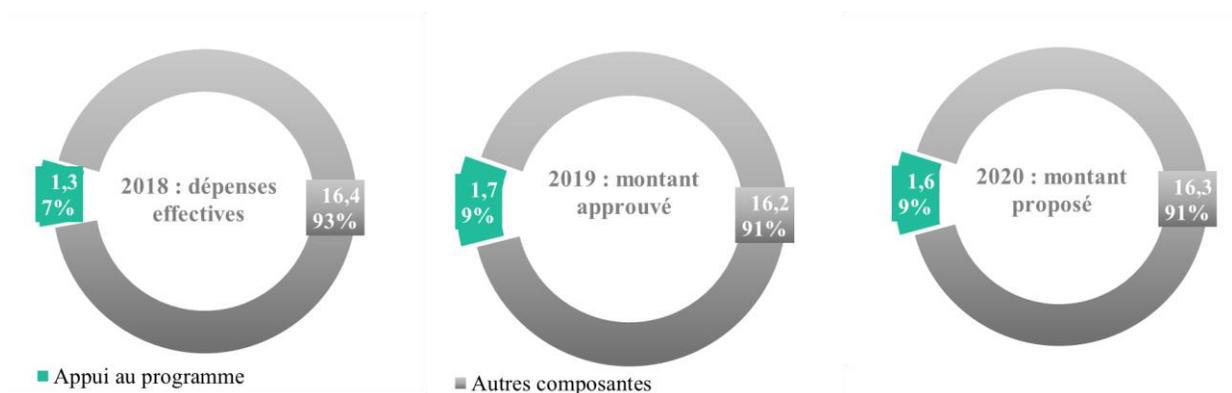


Tableau 27.17

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

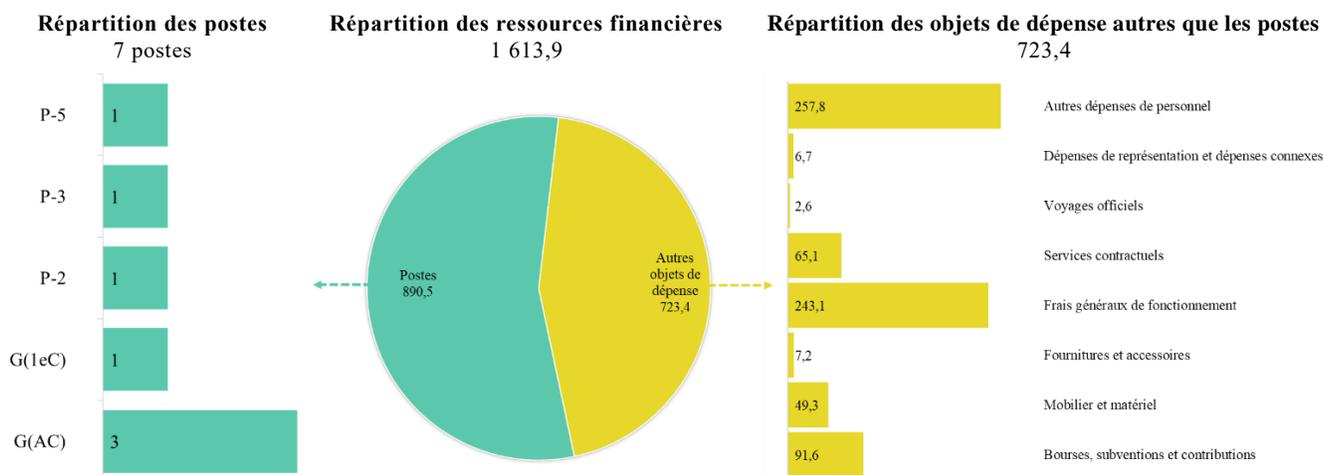
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | 2018 (dépenses effectives) | 2019 (crédits ouverts) | Variation | | | | 2020 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|---|-----------------------|---------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | Total | |
| Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | |
| Postes | 942,6 | 890,5 | – | – | – | – | 890,5 |
| Autres objets de dépense | 314,7 | 766,1 | – | – | (42,7) | (42,7) | 723,4 |
| Total | 1 257,3 | 1 656,6 | – | – | (42,7) | (42,7) | 1 613,9 |
| Postes, par catégorie | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 3 | – | – | – | – | 3 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 4 | – | – | – | – | 4 |
| Total | | 7 | – | – | – | – | 7 |

Figure 27.XIII

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G (AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

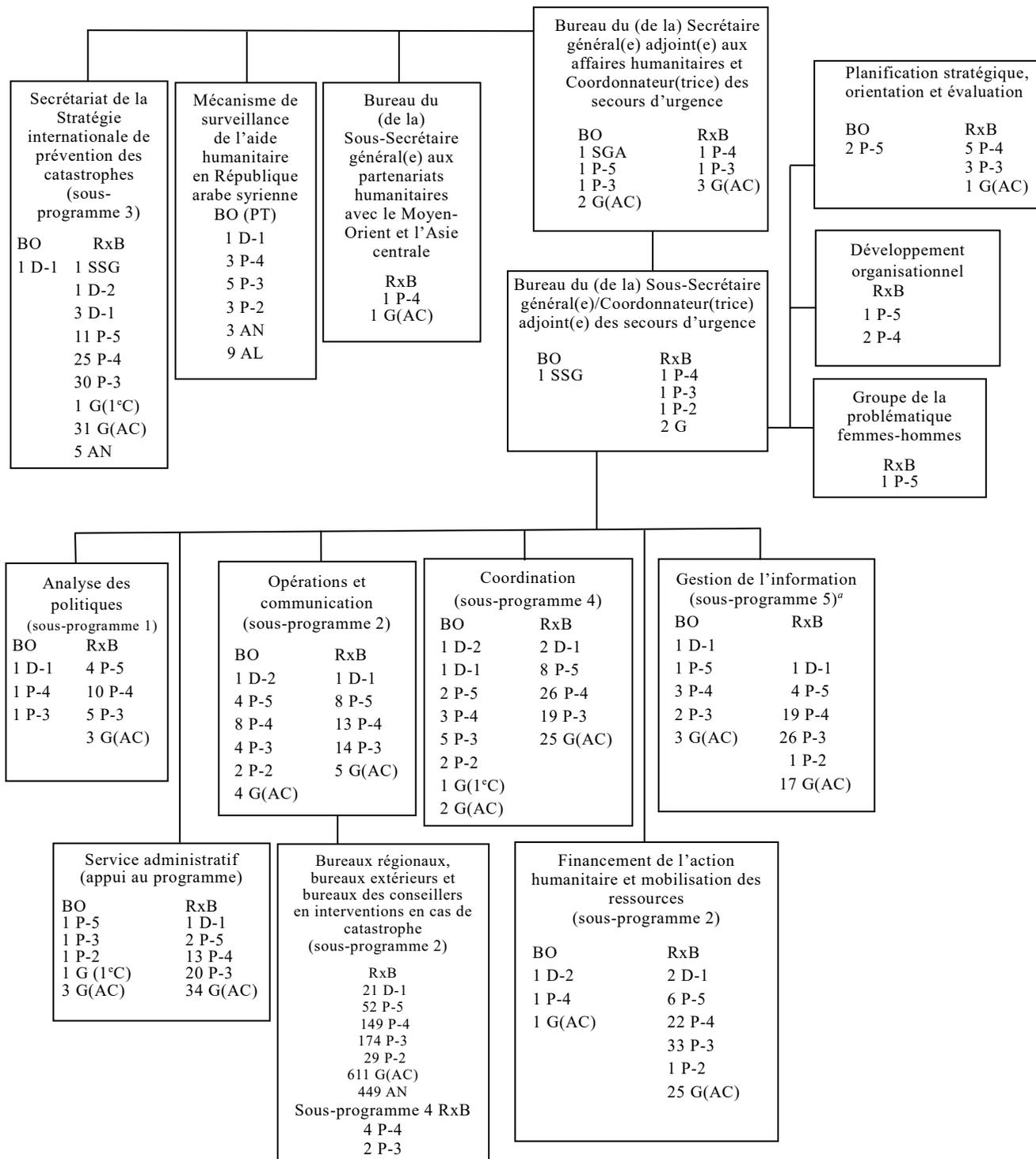
27.81 La variation de 42 700 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. La diminution s'explique par le remaniement des processus aux termes de l'accord conclu entre le Bureau et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) afin de rationaliser et d'améliorer les services, par exemple la location d'ordinateurs portables auprès du Bureau de l'informatique et des communications, qui permet de ne pas avoir à tenir d'inventaire ni à gérer les configurations, et l'intégration en 2019 du réseau longue distance du Bureau dans le Centre de services mondial, conformément aux normes de l'ONU, qui permet de faire l'économie de l'abonnement aux pare-feu utilisés jusqu'alors.

- 27.82 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 23 357 700 dollars, permettraient de financer 70 postes, comme indiqué au tableau 27.6, pour répondre à divers besoins opérationnels. L'augmentation de 458 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 correspond au montant des contributions attendues en 2020.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2020



^a Le Service des communications stratégiques est présenté au titre du sous-programme 5, mais relève de la composante Direction exécutive et administration.

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général.

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents

| | <i>Postes</i> | <i>Classe</i> | <i>Description</i> | <i>Justification</i> |
|---|---------------|---------------|---|---|
| Direction exécutive et administration | (2) | D-2 | Transfert d'un poste de Directeur(trice) de la gestion des programmes au sous-programme Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence et d'un poste de Directeur(trice) des affaires humanitaires au sous-programme Services d'appui d'urgence | Optimisation de la structure de gestion du Bureau |
| | 1 | P-5 | Transfert d'un poste d'administrateur(trice) principal(e) chargé(e) des affaires humanitaires depuis le sous-programme Analyse des politiques | |
| | (2) | G(AC) | Transfert d'un poste d'assistant(e) de secrétariat au sous-programme Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence et d'un poste d'assistant(e) de secrétariat au sous-programme Services d'appui d'urgence | |
| Sous-programme 1 Analyse des politiques | (1) | P-5 | Transfert d'un poste d'administrateur(trice) principal(e) chargé(e) des affaires humanitaires à la composante Direction exécutive et administration | |
| Sous-programme 2 Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence | 1 | D-2 | Transfert d'un poste de Directeur(trice) de la gestion des programmes depuis la composante Direction exécutive et administration, le lieu d'affectation passant de New York à Genève | |
| | (1) | P-5 | Transfert d'un poste d'administrateur(trice) principal(e) chargé(e) des affaires humanitaires au sous-programme Services d'appui d'urgence | |
| | (1) | P-4 | Transfert d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires au sous-programme Services d'appui d'urgence | |
| | (3) | P-3 | Transfert de trois postes de spécialiste des affaires humanitaires au sous-programme Services d'appui d'urgence | |
| | 1 | G(AC) | Transfert d'un poste d'assistant(e) de secrétariat depuis la composante Direction exécutive et administration, le lieu d'affectation passant de New York à Genève | |
| Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence | 1 | D-2 | Transfert d'un poste de Directeur(trice) des affaires humanitaires à la composante Direction exécutive et administration | |
| | 1 | P-5 | Transfert d'un poste d'administrateur(trice) principal(e) chargé(e) des affaires humanitaires depuis le sous-programme Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence | |
| | 1 | P-4 | Transfert d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires depuis le sous-programme Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence | |
| | 3 | P-3 | Transfert de trois postes de spécialiste des affaires humanitaires depuis le sous-programme Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence | |
| | 1 | G(AC) | Transfert d'un poste d'assistant(e) de secrétariat depuis la composante Direction exécutive et administration | |
| Total | | – | | |

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).